



PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

# RAPPORT ANNUEL

2002-2003



Ressources humaines et  
Développement des compétences Canada

Human Resources and  
Skills Development Canada

Canada

HRIC-025-11-04

**Dans le présent rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.**

Cette publication est disponible en supports multiples (gros caractères, cassette audio, Braille et disquette) en français et en anglais.

Veuillez composer le **1 866 386-9624 (sans frais)** sur un téléphone à clavier.

Vous pouvez obtenir d'autres exemplaires de cette publication, en indiquant le numéro de catalogue du Ministère : **HRIC-025-11-04**, au :

**Centre de renseignements**

Ressources humaines et  
Développement des compétences Canada  
140, Promenade du Portage  
Phase IV, niveau 0  
Gatineau (Québec)  
K1A 0J9

**Télécopieur** : (819) 953-7260

**Courriel** : publications@hrsdc-rhdcc.gc.ca

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2004

No de cat. : HS45-2003

ISBN : 0-662-68575-X

Imprimé au Canada

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

---

# RAPPORT ANNUEL

2002-2003

## MESSAGE DE LA MINISTRE



À titre de ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, j'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants* pour l'exercice 2002-2003.

Le gouvernement du Canada est d'avis qu'investir dans les gens est l'un des plus importants investissements qu'il puisse faire. Il s'engage donc à aider les Canadiens et les Canadiennes à participer pleinement à l'économie du savoir d'aujourd'hui. Ainsi, grâce à des programmes tels que le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), des personnes de tout âge ont accès à une formation postsecondaire dans des universités, des collèges et des écoles de métier où elles acquerront les connaissances et les compétences essentielles pour participer au marché du travail d'aujourd'hui et de demain.

Depuis 1964, le PCPE réduit les obstacles financiers à l'accès aux études postsecondaires en accordant des prêts et des subventions à des étudiants et des étudiantes à temps plein ou à temps partiel ayant des besoins financiers reconnus. Le gouvernement du Canada gère conjointement le PCPE et d'autres formes d'aide aux étudiants avec neuf provinces participantes ainsi qu'avec le territoire du Yukon. Il verse également des montants compensatoires au Québec, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut pour leurs propres programmes d'aide financière aux étudiants, puisqu'ils ne participent pas directement au PCPE.

Le PCPE évolue constamment et le gouvernement du Canada l'a considérablement amélioré au fil des ans pour qu'il réponde mieux aux besoins des étudiants et des étudiantes. En 2002-2003, le PCPE a aidé financièrement environ 42 % des étudiants inscrits à un programme postsecondaire et déboursé au total 1,55 milliard de dollars sous forme de prêts à plus de 331 000 étudiants canadiens à temps plein et à temps partiel.

En 2003, le PCPE a entrepris un sondage sur la satisfaction de sa clientèle de prêts directs qui avait récemment eu affaire avec les responsables du programme. Les résultats étaient très positifs, 80 % des participants ont dit être satisfaits de la qualité générale du service qu'ils avaient reçu relativement à leur prêt d'études canadien.

Le gouvernement du Canada continue à travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les administrateurs des collèges et des universités, les regroupements d'étudiants et d'autres partenaires dans le cadre de programmes tels que le PCPE pour faire en sorte que les personnes atteignent leurs objectifs en matière de compétences et d'apprentissage. Cette constante collaboration témoigne de l'engagement permanent du gouvernement à soutenir la croissance économique et à favoriser la prospérité de tous les Canadiens et Canadiennes.

A handwritten signature in black ink that reads "Lucienne Robillard". The signature is fluid and cursive.

Lucienne Robillard, C.P., députée



# TABLE DES MATIÈRES

<b>POINTS SAILLANTS</b> .....	<b>2</b>
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>6</b>
<b>2. PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS</b> .....	<b>7</b>
A. CONTEXTE .....	7
Autres mesures gouvernementales d'aide financière aux étudiants .....	7
Facteurs externes ayant une incidence sur le rendement .....	8
B. ACTIVITÉS ET LOGIQUE DU PROGRAMME .....	8
Rôles et responsabilités .....	9
Ciblétudes Interactif et services en ligne .....	10
Travail de collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux .....	12
Communications avec les intervenants .....	12
<b>3. SATISFACTION DES CLIENTS</b> .....	<b>13</b>
<b>4. PORTEFEUILLE DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS</b> .....	<b>15</b>
A. PORTEFEUILLE DES PRÊTS EN COURS D'ÉTUDES .....	15
B. PORTEFEUILLE DES PRÊTS EN COURS DE REMBOURSEMENT .....	16
<b>5. REMBOURSEMENT DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS</b> .....	<b>17</b>
A. PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN .....	17
Prêts d'études à temps plein selon la province ou le territoire .....	18
Prêts d'études à temps plein selon le type d'établissement .....	19
B. PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PARTIEL .....	20
Prêts d'études à temps partiel selon la province ou le territoire .....	20
Prêts d'études à temps partiel selon le type d'établissement .....	20
C. SUBVENTIONS CANADIENNES POUR ÉTUDES .....	20
Étudiants ayant une invalidité permanente .....	21
Étudiants à temps partiel dans le besoin .....	21
Étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente .....	21
Étudiantes au doctorat .....	22
Étudiants ayant des personnes à charge .....	22
<b>6. PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES EMPRUNTEURS DE PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS</b> ....	<b>23</b>
A. EMPRUNTEURS SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL .....	23
B. EMPRUNTEURS SELON L'ÂGE .....	24
C. EMPRUNTEURS SELON LE SEXE .....	25
D. EMPRUNTEURS SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES .....	25
E. MOBILITÉ DES EMPRUNTEURS .....	26
Mobilité selon le type d'établissement .....	27
Mobilité selon le groupe d'âge .....	27

<b>7. GÉRER LE PROCESSUS DE REMBOURSEMENT DU PRÊT</b> .....	<b>29</b>
A. ENDETTEMENT MOYEN DES EMPRUNTEURS DE PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS .....	29
Endettement selon la province ou le territoire .....	29
Endettement selon le type d'établissement .....	30
Endettement selon le groupe d'âge .....	31
Endettement selon le sexe .....	31
B. EXEMPTION D'INTÉRÊTS .....	32
Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon le type d'établissement .....	33
Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon l'âge .....	33
Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon le sexe .....	33
C. RÉDUCTION DE LA DETTE EN COURS DE REMBOURSEMENT .....	34
D. DÉFAUTS DE PAIEMENT DU PRÊT D'ÉTUDES CANADIEN .....	34
Taux pondéré de défauts de remboursement sur une période de trois ans .....	34
E. TAUX DE PROVISION DU PCPE .....	36
<b>8. DONNÉES FINANCIÈRES</b> .....	<b>37</b>
A. TABLEAUX FINANCIERS RELATIFS AUX PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS .....	37
Entité comptable .....	37
Méthode de comptabilité .....	37
Politiques comptables particulières .....	37
<b>9. ANNEXES</b> .....	<b>43</b>
ANNEXE A : MODÈLE LOGIQUE DU PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS	43
ANNEXE B : PORTEFEUILLE DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS .....	44
ANNEXE C : PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN SELON LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT .....	45
ANNEXE D : PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PARTIEL SELON LA PROVINCE OU LE TERRITOIRE ET LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT .....	46
ANNEXE E : PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN ET À TEMPS PARTIEL SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL, L'ÂGE, LE SEXE ET LE NIVEAU D'ÉTUDES .....	47
ANNEXE F : MOBILITÉ .....	50
ANNEXE G : ENDETTEMENT .....	51
ANNEXE H : EXEMPTION D'INTÉRÊTS .....	52

## Vision

Le Programme canadien de prêts aux étudiants vise à offrir à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes la possibilité d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour jouer un rôle actif dans l'économie et la société.

## Mission

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) cherche à promouvoir l'accès aux études postsecondaires des étudiants ayant des besoins financiers reconnus :

- **en fournissant** des prêts et des bourses aux personnes admissibles;
- **en élaborant et en mettant en œuvre** des politiques qui assurent un juste équilibre entre les exigences en matière de reddition de comptes, d'intégrité et d'adaptation aux besoins changeants des étudiants et de la société;
- **en fournissant** aux étudiants et à leurs familles l'information qui leur permettra de faire des choix éclairés;
- **en renforçant et en améliorant** la prestation des services, ce qui se traduirait par une plus grande satisfaction de la clientèle;
- **en assurant** le développement et le renouvellement d'une main-d'œuvre valorisée, expérimentée et motivée dans le cadre du PCPE;
- **en renforçant** et en améliorant les partenariats avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, les intervenants et les organismes étudiants.

## Mandat

Le mandat du PCPE consiste à promouvoir l'accès aux études postsecondaires en fournissant de l'aide financière sous forme de prêts ou de bourses aux étudiants admissibles, en fonction de leurs besoins financiers et ce, indépendamment de leur province ou territoire de résidence.

## Mandat statutaire

Les prêts d'études canadiens consentis avant le 1<sup>er</sup> août 1995, (prêts étudiants garantis)<sup>1</sup> sont régis conformément à la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et à son règlement. Les prêts d'études à risques partagés<sup>2</sup> et à financement direct<sup>3</sup> sont régis par la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et par son règlement.

Bien que l'aide financière soit principalement accordée dans le cadre d'un programme de prêts, l'article 15 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* autorise le PCPE à déterminer et à verser des subventions canadiennes pour études (SCE). Les SCE sont accessibles aux étudiants ayant une invalidité permanente, aux femmes poursuivant des études doctorales, aux étudiants à temps partiel dans le besoin, aux étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente et aux étudiants ayant des personnes à charge. À la différence des prêts d'études canadiens, les SCE n'ont pas à être remboursées.

<sup>1</sup> En vertu du régime de prêts garantis, le gouvernement fédéral garantit aux prêteurs le remboursement des prêts d'études canadiens.

<sup>2</sup> Dans le cadre du régime à risques partagés, le gouvernement fédéral a versé à neuf prêteurs privés une prime de 5 % pour avoir accepté le risque de ne pas se faire rembourser.

<sup>3</sup> Depuis août 2000, le gouvernement fédéral finance directement les prêts et a attribué des contrats à des tiers fournisseurs de services pour administrer le processus de prêt. La *Loi fédérale d'aide financière aux étudiants* et son règlement ont été modifiés en 2000 pour permettre le financement direct des prêts.



## POINTS SAILLANTS

- Le rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) a pour but d'informer le Parlement, les Canadiens et les Canadiennes du rendement du PCPE pour l'année de prêt 2002-2003 (1<sup>er</sup> août 2002 au 31 juillet 2003) et de leur fournir des renseignements financiers détaillés pour l'exercice 2002-2003 (1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003).
- Les données contenues dans le présent rapport représentent **seulement la part fédérale** d'un prêt étudiant.
- Depuis le 1<sup>er</sup> août 2000, le gouvernement du Canada finance directement les prêts fédéraux d'études aux emprunteurs.
- Dans le budget fédéral de 2001 on a accru le soutien aux emprunteurs dans le cadre des prêts d'études canadiens en majorant le montant maximum des subventions aux étudiants ayant une invalidité permanente de 5 000 \$ à 8 000 \$ par année de prêt. On y a également annoncé une nouvelle subvention canadienne pour études à l'intention des étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente. Cette subvention, pouvant atteindre 2 000 \$ par année de prêt, aidera à répondre aux besoins financiers d'un étudiant qui n'est pas complètement couvert par le montant maximal d'aide financière disponible. Ces mesures sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2002.

### PORTEFEUILLE DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS

- La valeur totale du portefeuille des prêts d'études canadiens était de 10,18 milliards de dollars au 31 mars 2003. Cela représente une hausse de 245 millions de dollars depuis le 31 mars 2002.
- En date du 31 mars 2003, les prêts aux étudiants en cours d'études représentaient 38 % du portefeuille total, alors que les prêts d'études canadiens en cours de remboursement totalisaient 62 % du portefeuille des emprunts.

### VERSEMENTS DE PRÊTS

Durant l'année de prêt 2002-2003 :

- le PCPE a permis d'aider environ 42 % des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire dans les provinces et les territoires qui participent au Programme<sup>4</sup>;
- au total, 1,55 milliard de dollars en prêts ont été déboursés pour aider 331 763 emprunteurs étudiant à temps plein et à temps partiel;
- environ 430 000 emprunteurs ont reçu des bonifications d'intérêts pendant leurs études, alors que le gouvernement du Canada a bonifié les intérêts sur les prêts aux étudiants en cours d'études pour un total de 139,4 millions de dollars.

#### *Prêts d'études à temps plein*

Pour l'année de prêt 2002-2003 :

- 328 991 étudiants à plein temps du niveau postsecondaire ont reçu des prêts d'études canadiens totalisant 1,54 milliard de dollars;
- le montant du prêt moyen déboursé a légèrement augmenté, passant de 4 586 \$ en 2001-2002 à 4 695 \$ en 2002-2003;

<sup>4</sup> La Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que le territoire du Yukon participent au PCPE. Le PCPE fournit des paiements compensatoires au Québec, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut pour leurs propres programmes provinciaux-territoriaux d'aide aux étudiants, étant donné qu'ils ne participent pas directement au PCPE.

- la majorité des emprunteurs d'un prêt étudiant résidaient en Ontario et en Colombie-Britannique. Les emprunteurs de l'Ontario représentaient 44,6 % de tous les emprunteurs d'un prêt d'études canadien alors que les emprunteurs de la Colombie-Britannique représentaient un autre 19,6 %;
- le pourcentage des emprunteurs d'un prêt d'études canadien fréquentant les universités et les collèges communautaires est demeuré stable depuis l'année de prêt 2001-2002, avec 54 % et 34 % respectivement.

### ***Prêts d'études à temps partiel***

Durant l'année de prêt 2002-2003 :

- un montant de 4,6 millions de dollars a été versé à 2 772 étudiants à temps partiel qui représentaient moins de 1 % du nombre total des emprunteurs des prêts d'études canadiens;
- le prêt moyen consenti aux étudiants à temps partiel a diminué de 68 \$, passant de 1 717 \$ en 2001-2002 à 1 649 \$ durant l'année de prêt 2002-2003;
- la majorité des emprunteurs étudiant à temps partiel résidait en Alberta (36,6 %), province suivie par l'Ontario avec 26,3 %. Ce pourcentage est demeuré constant par rapport à l'année de prêt précédente;
- de tous les emprunteurs étudiant à temps partiel, 51,2 % fréquentaient une université, 36,3 %, des collèges communautaires et le reste, soit 12,4 %, des établissements privés.

### ***Subventions canadiennes pour études***

Durant l'année de prêt 2002-2003 :

- 55 625 subventions canadiennes pour études (SCE) ont été octroyées, ce qui représente une valeur approximative totale de 75,5 millions de dollars;
- la majorité des SCE (79 %) ont été consenties à des étudiants ayant des personnes à charge, ce qui totalisait environ 55,4 millions de dollars;
- 1 364 étudiants ont reçu la nouvelle SCE accordée aux étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente, soit un total de 2,2 millions de dollars.

## **PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES EMPRUNTEURS DE PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS**

Durant l'année de prêt 2002-2003 :

- environ 45 % des emprunteurs étudiant à plein temps avaient 21 ans et moins et 30 % avaient de 22 à 25 ans;
- les emprunteurs de 26 à 29 ans représentaient environ 11 % des emprunteurs étudiant à temps complet et ceux de 30 ans et plus, 14 %;
- environ 32 % des emprunteurs étudiant à temps partiel avaient plus de 30 ans, et 27,5 % d'entre eux avaient 21 ans et moins;
- 58,8 % des emprunteurs étudiant à temps plein étaient des femmes, tandis que les hommes constituaient 41,2 % de ce groupe. Environ 65 % des emprunteurs étudiant à temps partiel étaient des femmes, et 34,8 %, des hommes.

## MOBILITÉ DES EMPRUNTEURS

Durant l'année de prêt 2002-2003 :

- environ 88,6 % de tous les emprunteurs de prêts d'études canadiens étaient restés dans leur province ou territoire de résidence pour étudier, alors que 11,4 % des emprunteurs (37 520) étudiaient hors de leur province ou territoire de résidence;
- dans l'ensemble, la mobilité des emprunteurs des provinces et des territoires a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, passant de 11,7 % pour l'année de prêt 2001-2002 à 11,4 % pour l'année de prêt 2002-2003;
- la mobilité était particulièrement remarquable dans les provinces et les territoires où les établissements postsecondaires étaient peu nombreux. Bien que seulement 11,4 % de l'ensemble des emprunteurs aient poursuivi leurs études hors de leur province ou territoire de résidence, 88,1 % de tous les emprunteurs du Yukon faisaient leurs études hors de leur territoire de résidence.

## ENDETTEMENT

Durant l'année de prêt 2002-2003 :

- l'endettement moyen relatif aux prêts d'études canadiens (montant dû par les emprunteurs une fois leurs études terminées) s'élevait à 10 265 \$, et ce montant était supérieur de 726 \$ au niveau d'endettement pour l'année de prêt 2001-2002;
- l'endettement moyen en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba et au Yukon était au-dessous de la moyenne nationale de 10 265 \$;
- au Manitoba, les emprunteurs devaient le moins au moment de la consolidation<sup>5</sup> de leur dette (8 530 \$), tandis qu'en Nouvelle-Écosse les emprunteurs devaient le plus au moment de la consolidation (11 768 \$);
- l'endettement moyen a augmenté dans toutes les provinces et les territoires par comparaison avec l'année de prêt 2001-2002. On observait les augmentations les plus fortes à l'Île-du-Prince-Édouard et au Yukon avec 1 804 \$ et 1 550 \$ respectivement, alors qu'en Ontario et au Nouveau-Brunswick elles se situaient au plus bas avec 412 \$ et 580 \$ respectivement.

## EXEMPTION D'INTÉRÊTS ET RÉDUCTION DE LA DETTE EN COURS DE REMBOURSEMENT

Durant l'année de prêt 2002-2003 :

- 134 186 emprunteurs ont fait une demande d'exemption d'intérêts (EI);
- de ces demandeurs, 128 235 emprunteurs ont bénéficié d'une EI, ce qui équivaut à un coût total de 77,2 millions de dollars;
- le nombre d'emprunteurs bénéficiant d'une EI a diminué à 128 235, alors qu'il s'élevait à 140 461 en 2001-2002 et à 154 895 en 2000-2001;

<sup>5</sup> Une consolidation a lieu lorsque l'emprunteur a terminé ses études et commence son remboursement. Cela se produit généralement six mois après la fin des études.

- le temps moyen pendant lequel les emprunteurs bénéficient d'une EI a augmenté à 7,15 mois, alors qu'il se situait à 6,41 mois en 2001-2002;
- le capital moyen impayé d'un bénéficiaire d'EI était de 13 540 \$, soit 980 \$ de plus que pour l'année de prêt 2001-2002;
- les emprunteurs de plus de 30 ans représentaient le pourcentage le plus élevé de bénéficiaires d'une EI (37 %);
- 63 % de tous les bénéficiaires d'une EI étaient des femmes, alors que les hommes constituaient 37 % des bénéficiaires;
- 1 523 emprunteurs bénéficiaient de la réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) pour un total de 8,6 millions de dollars;
- les dépenses liées à la RDR ont atteint 8,6 millions de dollars, alors qu'elles s'établissaient à 5,3 millions de dollars pour l'année de prêt 2001-2002 et à 2,9 millions de dollars pour l'année de prêt 2000-2001.

## DÉFAUT DE PAIEMENT

- Le taux de défauts de remboursement sur une période de trois ans est la proportion du montant dont le remboursement va commencer et qui, selon les prévisions du PCPE, sera en défaut trois ans après la consolidation. Le taux de défauts de remboursement pondéré, prévu sur une période de trois ans (pour des prêts directs, à risques partagés et garantis) en 2002-2003 était de 24,13 %, soit une baisse par rapport à 24,98 % pour l'année de prêt 2001-2002.

## SATISFACTION DES CLIENTS

En janvier 2003, les responsables du PCPE ont mené une enquête sur la satisfaction des clients auprès de détenteurs de prêts directs ayant eu affaire avec eux. Selon l'enquête :

- 80 % des emprunteurs étaient satisfaits de leur interaction avec les représentants du PCPE en ce qui concerne leur prêt d'études canadien. C'est une augmentation de 9 % par rapport à l'étude sur la satisfaction des clients réalisée en 2002;
- 12 % des clients ont indiqué que le service s'était amélioré alors que 6 % ont dit qu'il avait empiré;
- la majorité des clients (73 %) qui avaient contacté le PCPE n'avait pas connu de problèmes au niveau de leurs transactions avec les représentants du programme, et près de quatre clients sur cinq (79 %) ont dit qu'ils avaient reçu toute l'information ou tout le service dont ils avaient besoin.

## 1. INTRODUCTION

Le rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) a pour but d'informer le Parlement et les Canadiens et les Canadiennes du rendement du PCPE pour l'année de prêt 2002-2003 (1<sup>er</sup> août 2002 au 31 juillet 2003) et de leur fournir des renseignements financiers détaillés au sujet de l'exercice 2002-2003 (1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003).

Ce rapport n'est ni un document de politique ni un document de recherche, mais un recueil de données qui fournissent un résumé des activités des programmes visant à informer le lecteur de l'état du PCPE. Il importe de noter que toutes les données contenues dans ce rapport représentent **seulement la part fédérale** d'un prêt étudiant.

Le rapport offre avant tout au lecteur des renseignements de base sur le PCPE, notamment sur les rôles et les responsabilités, et les activités liées au programme pour l'année de prêt 2002-2003.

La présente section est suivie de détails sur le rendement général du portefeuille des prêts d'études canadiens, y compris des renseignements sur les versements de prêts, les données démographiques sur les emprunteurs et le portefeuille de remboursement.

La dernière section porte sur les dépenses inhérentes au programme dans le cadre du PCPE.

## 2. PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

### A. CONTEXTE

Depuis 1964, le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) a réduit les obstacles financiers à l'éducation postsecondaire en accordant des prêts et des subventions aux étudiants de niveau postsecondaire dans le besoin. Jusqu'au 31 juillet 2000, le gouvernement du Canada garantissait<sup>6</sup> les prêts d'études canadiens ou payait une prime de risque<sup>7</sup> aux institutions financières participantes. Depuis le 1<sup>er</sup> août 2000, le gouvernement du Canada finance directement les prêts d'études canadiens aux emprunteurs.

Dans le discours du Trône de 2001, le gouvernement réitérait son engagement de réduire les obstacles à l'éducation postsecondaire :

*Le Canada ne réalisera son plein potentiel que dans la mesure où il investira à plein régime dans les compétences et le talent des Canadiens. Pour réussir dans l'économie du savoir, le Canada devra compter sur des hommes et des femmes entrepreneurs et hautement qualifiés... Avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec les organismes non gouvernementaux, le gouvernement du Canada veillera à ce que tous les Canadiens, jeunes et vieux, puissent atteindre leurs objectifs en matière d'apprentissage.*

#### **Autres mesures gouvernementales d'aide financière aux étudiants**

Il incombe aux gouvernements, aux étudiants et à leurs familles de réduire les obstacles financiers à l'éducation postsecondaire. Le PCPE est le plus vaste programme d'aide financière aux étudiants canadiens ayant fait la preuve de leurs besoins financiers. Toutefois, le PCPE n'est qu'un des nombreux programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux qui encouragent les Canadiens et les Canadiennes à poursuivre des études postsecondaires et les appuient en ce sens. Les autres initiatives fédérales qui visent à augmenter l'accès à l'éducation postsecondaire en réduisant les obstacles financiers et sociaux comprennent celles qui suivent :

- Le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) fournit un financement global pour aider les provinces et les territoires au chapitre de l'enseignement postsecondaire, des soins de santé, de l'aide sociale et des services sociaux<sup>8</sup>.
- Les 2,5 milliards de dollars investis par le gouvernement du Canada dans la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire permettent d'accorder à quelque 100 000 étudiants admissibles environ 3 000 \$ par année, pour un total annuel de 300 millions de dollars.
- Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) aide les étudiants autochtones et inuits du niveau postsecondaire à payer les droits de scolarité, leurs manuels scolaires, leurs déplacements et leurs frais de subsistance par l'entremise du Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire (PSENP) et du Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université

<sup>6</sup> De 1964 à 1994, l'aide financière était offerte aux étudiants par l'intermédiaire des banques et des coopératives de crédit sous forme de prêts entièrement garantis par le gouvernement.

<sup>7</sup> En 1995, la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants (LFAFE) est entrée en vigueur pour permettre une entente de partage des risques entre le gouvernement fédéral et les institutions financières participantes. Ces dernières recevaient une prime correspondant à 5 % de la valeur des prêts faisant l'objet de remboursement afin de les compenser pour les défauts de paiement. La récupération des prêts est devenue la pleine responsabilité des institutions financières.

<sup>8</sup> En février 2003, le gouvernement a annoncé la restructuration du TCSPS pour créer un Transfert canadien en matière de santé (TCS) distinct et un Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2004.

(PPECU). Il vient également en aide aux établissements postsecondaires par l'entremise du Programme d'aide aux étudiants indiens (PAEI) afin qu'ils conçoivent et offrent des programmes spéciaux à l'intention des Autochtones.

- La Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) encourage les Canadiens à épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants en versant jusqu'à 400 \$ par année sous forme de subventions aux bénéficiaires d'un régime enregistré d'épargne-études.
- Dans le budget fédéral de 2001, on a exempté de l'impôt sur le revenu l'aide gouvernementale à l'égard des frais de scolarité pour la formation de base des adultes en vertu de certains programmes gouvernementaux. Il a également élargi l'accès au crédit pour études aux personnes qui reçoivent une aide financière imposable pour l'éducation postsecondaire dans le cadre de certains programmes gouvernementaux. Le crédit d'impôt pour études aide les étudiants à compenser les dépenses liées à leurs études et il s'élève à 400 \$ par mois pour les études à temps plein et à 120 \$ par mois pour les études à temps partiel. Ces améliorations permettent d'offrir un allègement fiscal à plus de 65 000 Canadiens qui perfectionnent leurs compétences et de leur donner accès aux mêmes avantages fiscaux que les autres étudiants du niveau postsecondaire.
- Toutes les personnes ayant contracté des prêts fédéraux, provinciaux ou territoriaux bénéficient maintenant d'un allègement fiscal par l'entremise d'un crédit d'impôt fédéral sur les intérêts annuels de leurs paiements de prêts étudiants.
- Le Programme des langues officielles dans l'enseignement accorde de l'aide financière aux provinces et aux territoires pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde.
- Le Programme d'assurance-emploi fournit un soutien du revenu aux apprentis durant les périodes de formation en salle de classe.

En plus d'administrer les prêts d'études canadiens consentis aux emprunteurs, les partenaires provinciaux et territoriaux consentent des prêts, des subventions et des bourses d'études pour améliorer l'accès à l'enseignement postsecondaire.

### ***Facteurs externes ayant une incidence sur le rendement***

Les facteurs environnementaux et la conjoncture économique affectent le rendement du PCPE. La conjoncture économique, par exemple, peut avoir un effet sur la fréquentation des établissements postsecondaires, le nombre d'étudiants en quête d'aide financière, la dépendance à l'égard des programmes de gestion de la dette (notamment l'exemption d'intérêts et la réduction de la dette), et les taux de remboursement de la dette.

## **B. ACTIVITÉS ET LOGIQUE DU PROGRAMME**

Dans le cadre du PCPE, la principale activité est d'octroyer des prêts et des subventions aux étudiants de niveau postsecondaire ayant des besoins financiers pour réduire, à court terme, les obstacles à l'éducation postsecondaire. En réduisant ces obstacles, le PCPE compte accroître la participation et les taux de réussite des emprunteurs du niveau postsecondaire. À long terme, cette augmentation peut

entraîner de meilleures possibilités d'emploi et une capacité renforcée des emprunteurs de jouer un rôle actif dans la société canadienne.

En vue de réaliser ces résultats, le PCPE offre également des subventions canadiennes pour études (SCE), accorde une bonification d'intérêts aux études ainsi qu'une aide au remboursement aux emprunteurs. Ces activités font du PCPE un programme unique, parce que les institutions de prêts privées n'offrent pas de services semblables pour aider à réduire le fardeau de la dette des emprunteurs du niveau postsecondaire.

En octroyant des prêts d'études canadiens et des subventions, et en bonifiant les intérêts qui s'y rapportent pendant que les étudiants poursuivent leurs études, le gouvernement du Canada réduit les obstacles financiers à l'éducation postsecondaire. L'aide offerte permet aux étudiants de se concentrer sur leurs études, puisqu'ils n'ont pas à faire face au fardeau financier d'un remboursement immédiat.

Assurer la satisfaction des emprunteurs signifie également gérer le portefeuille de remboursement des prêts en les aidant à planifier leur remboursement. Cela comprend des programmes tels que l'exemption d'intérêts et la réduction de la dette en cours de remboursement et, le cas échéant, la révision des conditions du calendrier de remboursement des prêts. Toutes ces mesures augmentent la satisfaction des emprunteurs, et devraient entraîner un meilleur taux de remboursement de la part de ceux-ci.

Il importe également que le PCPE établisse une bonne relation avec les emprunteurs et les emprunteurs potentiels en élaborant des produits de communication comme Ciblétudes Interactif et des guides d'information, et en mettant à leur disposition des centres d'appels pour les aider à prendre des décisions financières mieux éclairées au chapitre du financement de leurs études postsecondaires. Voir l'**annexe A** pour plus de précisions.

Le PCPE cherche constamment à améliorer l'expérience de prêt des emprunteurs. Un moyen d'y arriver est d'intégrer les prêts fédéraux et les prêts provinciaux ou territoriaux aux étudiants. L'objectif de l'intégration est de simplifier et de rationaliser les processus de demande de prêt étudiant et de remboursement de celui-ci au moyen d'un guichet administratif commun. Ainsi les étudiants n'auraient-ils qu'un seul certificat de prêt d'étude et une seule dette et ne feraient qu'un seul versement sur leur prêt étudiant. En 2001, l'Ontario et la Saskatchewan ont signé des accords d'intégration avec le PCPE. Actuellement, les responsables du PCPE travaillent avec d'autres administrations pour atteindre cet objectif.

### **Rôles et responsabilités**

Le PCPE est un programme complexe qui, de concert avec de nombreux partenaires, administre efficacement les prêts et les subventions aux étudiants. Ces partenaires comprennent les provinces participantes, le Yukon, deux fournisseurs de services du secteur privé, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Développement social Canada<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> En décembre 2003, le premier ministre Paul Martin a annoncé la division du ministère du Développement des ressources humaines du Canada en deux organisations distinctes : Ressources humaines et Développement des compétences Canada, et Développement social Canada.



L'admissibilité à un prêt d'études canadien est fondée sur les besoins financiers de l'étudiant qui sont déterminés en calculant les dépenses liées à ses études et les ressources disponibles durant cette période d'études. Les ressources évaluées comprennent le revenu, les biens, les contributions du conjoint et les contributions des parents. Les dépenses comprennent les frais de scolarité, le coût des manuels scolaires, des fournitures, les allocations de subsistance, les frais de déplacement et de garderie. Le coût de l'éducation postsecondaire est également directement lié au choix de l'établissement d'enseignement postsecondaire de l'étudiant, au programme d'études, aux frais de scolarité et au coût de la vie hors du foyer familial.

En vertu de la formule du PCPE, le gouvernement du Canada verse un financement équivalant à 60 % des besoins estimés de l'étudiant jusqu'à concurrence d'un maximum de 165 \$ par semaine d'études. Les gouvernements provinciaux et territoriaux financent le reste des besoins évalués des étudiants, soit 40 %. Bien que le Québec, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest ne participent pas au PCPE, préférant exploiter des programmes indépendants, ils reçoivent des paiements compensatoires annuels du gouvernement fédéral pour les aider à exécuter leurs propres programmes d'aide financière aux étudiants.

Les bureaux d'aide aux étudiants situés dans les provinces et les territoires déterminent les besoins financiers des étudiants selon les termes du PCPE, établissent ces besoins au regard de leurs propres programmes d'aide provinciaux-territoriaux, administrent leurs propres régimes d'aide, traitent les demandes de prêt et déterminent l'admissibilité des étudiants aux subventions canadiennes pour études.

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2000, le gouvernement du Canada a financé directement les prêts étudiants fédéraux aux emprunteurs. Le PCPE répartit le portefeuille de prêts étudiants entre les établissements publics et privés pour permettre à chacun des deux fournisseurs de services retenus d'adapter ses services pour répondre aux besoins des emprunteurs. Ces fournisseurs de services fonctionnent sous l'appellation de Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) et gèrent les comptes d'emprunt des étudiants au nom du PCPE.

### ***Ciblétudes Interactif et services en ligne***

Pour s'acquitter de son engagement à l'égard de l'excellence du service, le PCPE s'efforce de tirer le meilleur parti possible des technologies de l'information et des services en ligne en ce qui concerne la conception et la prestation de son programme. Un élément central de son engagement est le site Web Ciblétudes ([www.cibletudes.ca](http://www.cibletudes.ca)). Ce guichet unique d'information et d'outils de planification interactifs en ligne aide les Canadiens à explorer les possibilités d'apprentissage et d'éducation, à concevoir des stratégies d'apprentissage et à élaborer des plans financiers pour atteindre leurs objectifs. Par l'intermédiaire de la section Ciblétudes du Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE), le PCPE offre à ses clients actuels et futurs les outils et l'information qui les aideront à faire une demande de prêt étudiant, à le conserver et à le rembourser.

En 2002-2003, le PCPE a fait d'importants progrès en ce qui concerne la prestation de services en ligne en continuant à développer le site Web Ciblétudes. Les projets et les activités menés à bien sous-tendent les objectifs à l'échelle ministérielle et gouvernementale, y compris la visibilité fédérale croissante et la prestation de services axés sur les clients. Ciblétudes et le CSNPE ont été relancés avec un nouvel aspect et une convivialité accrue, conformément aux normes et lignes directrices du Gouvernement en direct. Les gestionnaires du site ont restructuré les outils de navigation, ont rendu le contenu plus facile à lire et plus cohérent, et mis à jour l'outil de recherche des « Programmes et établissements d'enseignement » qui comprend maintenant des descriptions détaillées de près de 18 000 programmes postsecondaires offerts dans l'ensemble du Canada.

Le nouveau contenu présenté par le CSNPE a été restructuré en fonction du cycle de vie des prêts étudiants, fournissant aux clients de l'information et des services en ligne dans les domaines de la demande, de la conservation et du remboursement des prêts. Le nouveau modèle utilisé pour le CSNPE permet aux utilisateurs d'adapter l'information à leur situation à partir de questions d'auto-identification concernant la province ou le territoire de résidence, le type d'établissement, et le niveau des études. De plus, sur le site modifié du CSNPE ([www.cibletudes.ca](http://www.cibletudes.ca)), on a optimisé les liens avec les provinces intégrées (Ontario et Saskatchewan) pour favoriser la prestation efficace des programmes et le service axé sur les clients.

Grâce aux activités promotionnelles et aux ressources ciblées du service en ligne, le site Web Ciblétudes peut toucher un vaste public, y compris des étudiants, des clients actuels et futurs du PCPE, des professionnels, des enseignants et des parents. Par le biais de 14 événements sur l'éducation et les carrières, on a fait la promotion de Ciblétudes auprès d'environ 200 000 membres appartenant à des publics cibles en 2002-2003. Un nouveau service en ligne, Ciblétudes Pro, a été lancé en janvier 2003 lors de la conférence connue sous le nom de Consultation nationale touchant le développement de carrière (CONAT). Cette ressource, ainsi que le Guide du facilitateur qui l'accompagne, est conçue pour les enseignants et les professionnels du domaine du développement professionnel qui désirent aider leurs étudiants et leurs clients à utiliser ce site.

En mars 2003, on a tenu des groupes de discussion à l'échelle nationale avec des étudiants des écoles secondaires, des emprunteurs actuels et potentiels de prêts d'études canadiens, des conseillers et des enseignants d'écoles secondaires pour parler du site Web Ciblétudes et de la brochure. On a demandé aux participants d'évaluer la fonctionnalité, la clarté, l'organisation du contenu et l'utilité du site Web. Le feedback obtenu à partir des exercices d'évaluation a permis de conclure que le site Web Ciblétudes et la brochure qui l'accompagne constituent une source d'information efficace dans la planification et le financement de sa propre éducation.

***Travail de collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux***

Le personnel du PCPE s'efforce constamment d'améliorer la communication et le service aux étudiants. À cette fin, il a mis sur pied des groupes de travail en collaboration avec les provinces et les territoires et d'autres intervenants.

Le mandat du PCPE comporte la coprésidence du Comité consultatif intergouvernemental sur l'aide financière aux étudiants (CCIAFE). Ce forum fédéral-provincial-territorial a été créé en 1987 par le secrétaire d'État et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) pour tenir des consultations permanentes sur l'élaboration des programmes et des politiques. Il comprend des représentants des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de l'aide financière aux étudiants, qui se rencontrent au moins deux fois l'an pour discuter de critères administratifs de base et coordonner leurs programmes et politiques respectifs. Le CCIAFE crée également des groupes de travail fédéraux, provinciaux et territoriaux pour régler des questions particulières touchant l'aide financière aux étudiants.

En avril 2003, le CMEC a approuvé un cadre stratégique de désignation pancanadien élaboré par le CCIAFE qui guidera les provinces et les territoires dans l'élaboration de leurs propres politiques de désignation. Le cadre remet l'accent sur l'objectif fondamental des programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants qui est d'accroître l'accès à l'éducation postsecondaire.

***Communications avec les intervenants***

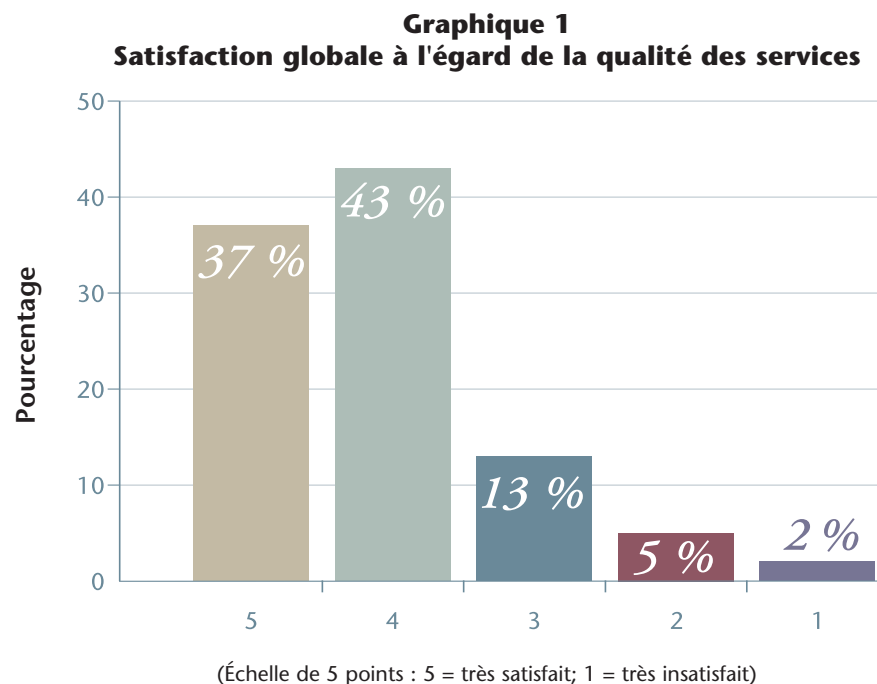
Le PCPE consulte les groupes d'intervenants par l'entremise du Groupe consultatif national sur l'aide financière aux étudiants (GCNAFE). Ce groupe a été créé en 1987 pour donner aux associations étudiantes, aux organismes à vocation éducative et aux institutions financières un moyen de communiquer leurs opinions sur les politiques et les pratiques fédérales d'aide financière aux étudiants. Le GCNAFE se réunit deux fois l'an pour discuter de questions spécifiques et formuler ses commentaires sur l'élaboration des politiques et la prestation des programmes.

Le PCPE continue à collaborer avec les provinces, les territoires et les intervenants à la tenue d'initiatives de communication pour s'assurer que les messages et l'information atteignent les publics visés. Faire en sorte que les provinces et les territoires veillent à ce que la demande, l'évaluation, le versement et le remboursement de l'aide du PCPE soient l'objet d'une prestation coordonnée est également une priorité.

### 3. SATISFACTION DES CLIENTS

En janvier 2003, le PCPE a mené un sondage sur la satisfaction des clients ayant un prêt direct et qui avaient fait affaire avec des représentants du PCPE. Au total, 906 entrevues ont été menées et on demandait aux répondants d'évaluer, sur une échelle de cinq points, leur niveau de satisfaction à l'égard du service qu'ils avaient reçu dans les six mois précédant le sondage<sup>10</sup>.

Quatre-vingts pour cent (80 %) des emprunteurs étaient satisfaits de leur interaction avec le PCPE relativement à leur prêt d'études canadien, ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport au sondage sur la satisfaction des clients mené en 2002 (graphique 1).



On demandait aussi aux emprunteurs qui avaient eu un prêt d'études canadien durant plus de deux ans si la qualité du service qu'ils avaient reçu était restée la même ces dernières années. Soixante-dix-neuf pour cent (79 %) des emprunteurs pensaient que la qualité du service était demeurée la même (ce qui représente une augmentation par rapport aux 72 % observés en 2002). Douze pour cent (12 %) des emprunteurs ont déclaré que le service s'était amélioré, alors que 6 % ont dit qu'il avait baissé. Le dernier pourcentage représente une amélioration en comparaison au sondage précédent où 9 % des emprunteurs ont dit que le service avait empiré.

<sup>10</sup> Compte tenu de la taille de cet échantillon, on peut considérer que ces résultats sont exacts à +/-3,4 %, soit 19 fois sur 20 (estimation la plus prudente).

La majorité des emprunteurs (73 %) qui avaient communiqué avec le PCPE au cours des six mois précédents n'ont pas eu de problèmes concernant leurs transactions avec ce Programme. En outre, près de quatre emprunteurs sur cinq (79 %) ont dit avoir reçu toute l'information ou tous les services dont ils avaient besoin.

En ce qui concerne les domaines du service, les emprunteurs étaient des plus satisfaits de la facilité d'accès aux services dans la langue de leur choix (91 % étaient satisfaits) ainsi que de la courtoisie (80 % étaient satisfaits) et de l'équité (79 % étaient satisfaits) dont on avait fait preuve à leur endroit.

Lorsqu'on leur a demandé d'évaluer l'importance de ces aspects du service, les répondants étaient généralement d'accord pour dire que tous les aspects étaient importants. La compétence du personnel (90 %) était des plus importante pour les emprunteurs, suivie de la mesure dans laquelle les emprunteurs et le personnel comprenaient tous deux les prochaines étapes et de la prestation équitable des services (87 % chacune). Plus de quatre emprunteurs sur cinq (85 %) ont dit que la facilité d'accès au service était importante, tandis qu'un pourcentage semblable (83 %) appréciait la mesure dans laquelle ils étaient informés. Enfin, environ 75 % des emprunteurs ont évalué la courtoisie du personnel, les délais d'attente et la facilité d'accès au service dans la langue de leur choix comme étant des aspects importants du service.

Le sondage sur la satisfaction des clients portait également sur des questions liées aux études postsecondaires. Lorsqu'on leur a demandé leur avis sur le financement de leur éducation postsecondaire, 43 % des emprunteurs ont dit que s'ils n'avaient pas reçu leur prêt d'études canadien, ils auraient d'abord travaillé pour économiser de l'argent pour poursuivre leurs études. Un quart (26 %) a dit qu'ils auraient dû prendre un emploi supplémentaire tout en poursuivant leurs études et 15 % n'auraient absolument pas envisagé de faire des études postsecondaires sans le prêt d'études canadien. Il y en a relativement peu qui auraient réduit leur programme d'études ou pris des cours menant à un diplôme plus court ou à un diplôme différent, ce qui témoigne de l'incidence positive du PCPE sur l'aide aux emprunteurs et l'accès à l'éducation postsecondaire.

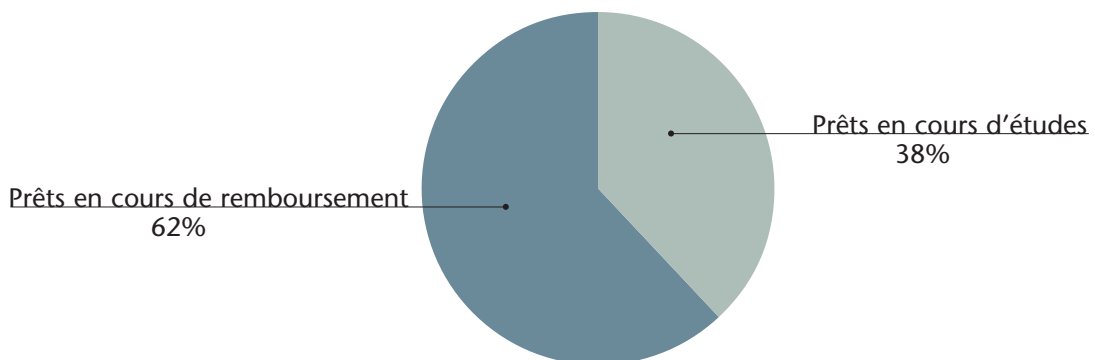
## 4. PORTEFEUILLE DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS

La valeur totale du portefeuille du PCPE pour tous les prêts en cours d'études et en cours de remboursement (notamment les prêts garantis, les prêts à risques partagés et les prêts directs) était de 10,18 milliards de dollars le 31 mars 2003. Cela représentait une hausse de 245 millions de dollars au-dessus de la valeur au 31 mars 2002.

Les prêts aux étudiants en cours d'études correspondaient à 3,85 milliards de dollars (38 %) du portefeuille total, alors que les prêts en cours de remboursement représentaient 6,34 milliards de dollars (62 %) du portefeuille total.

Le **graphique 2** illustre le portefeuille total des prêts d'études canadiens pour les prêts en cours d'études<sup>11</sup> et en cours de remboursement<sup>12</sup> en ce qui concerne les régimes de prêts garantis, de prêts à risques partagés et de prêts directs, et ce en date du 31 mars 2003.

**Graphique 2**  
**Portefeuille des prêts du PCPE au 31 mars 2003**



Comme aucun nouveau prêt n'a été accordé dans le cadre des régimes de prêts garantis et à risques partagés, le nombre et la valeur des prêts directs continueront d'augmenter, tandis que le nombre et la valeur des prêts garantis et à risques partagés continueront de diminuer<sup>13</sup>. On prévoit abandonner graduellement les prêts garantis d'ici 10 ans et les prêts à risques partagés d'ici 15 ans<sup>14</sup>.

### A. PORTEFEUILLE DES PRÊTS EN COURS D'ÉTUDES

Le nombre de prêts garantis et de prêts à risques partagés accordés aux étudiants en cours d'études a continué à diminuer, représentant respectivement seulement 2 % (83,8 millions de dollars) et 23 % (887,2 millions de dollars) du portefeuille total des prêts en cours d'études, au 31 mars 2003.

<sup>11</sup> « En cours d'études » renvoie aux emprunteurs qui fréquentent encore un établissement postsecondaire et qui n'ont pas commencé à rembourser leur prêt d'études canadien. Cela comprend les emprunteurs qui se trouvent dans la période de six mois suivant la fin de leurs études postsecondaires (c.-à-d. la période de grâce). Durant la période de grâce, les intérêts d'un prêt s'accumulent dès que prennent fin les études de l'emprunteur qui n'est toutefois tenu de commencer ses paiements que six mois plus tard.

<sup>12</sup> « En cours de remboursement » renvoie aux emprunteurs qui ont achevé leurs études postsecondaires et qui ont commencé à rembourser leur prêt d'études canadien. Cela comprend les emprunteurs qui bénéficient d'une exemption d'intérêts et de la réduction de la dette en cours de remboursement.

<sup>13</sup> N'importe quel étudiant peut avoir obtenu un ou tous les types de prêts.

<sup>14</sup> Bureau de l'actuaire en chef, Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2002.

À la différence de la valeur des prêts garantis et à risques partagés, la valeur des prêts directs en cours d'études continuera d'augmenter. Ces derniers représentaient 75 % (2,875 milliards de dollars) de tous les prêts en cours d'études au 31 mars 2003. C'est une augmentation par rapport aux 60 % observés au 31 mars 2002. La valeur des prêts directs en cours d'études s'est accrue de 20 % (561 millions de dollars) au-dessus de la valeur au 31 mars 2002. L'annexe B fournit plus de précisions sur le portefeuille des prêts en cours d'études.

## **B. PORTEFEUILLE DES PRÊTS EN COURS DE REMBOURSEMENT**

La valeur des prêts garantis et des prêts à risques partagés en cours de remboursement a diminué en comparaison à leur valeur au 31 mars 2002. Le nombre de prêts garantis en cours de remboursement a chuté de 24 % (166 millions de dollars) et les prêts à risques partagés en cours de remboursement ont diminué de 6 % (275 millions de dollars). La valeur de ces prêts continuera à diminuer étant donné que les portefeuilles de prêts garantis et à risques partagés sont supprimés progressivement.

La valeur du portefeuille des prêts directs en cours de remboursement a augmenté de 53 % (666 millions de dollars) en comparaison à leur valeur au 31 mars 2002. De même, le pourcentage des prêts directs du portefeuille total des prêts en cours de remboursement, tout comme le portefeuille des prêts garantis et à risques partagés, a diminué. Le 31 mars 2002, les prêts directs représentaient 10 % (581 millions de dollars) de tous les prêts en cours de remboursement et leur pourcentage a augmenté, représentant 20 % (1,25 milliard de dollars) de tous les prêts en cours de remboursement au 31 mars 2003. On trouvera à l'annexe B plus de précisions sur le portefeuille des prêts en cours de remboursement.

## 5. REMBOURSEMENT DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS

Durant l'année de prêt 2002-2003, on estimait à 785 000 le nombre d'étudiants à temps plein inscrits dans des établissements d'études postsecondaires situés dans les provinces et les territoires participant au Programme canadien de prêts aux étudiants<sup>15</sup>. Il y avait environ 9 000 étudiants de moins qu'au cours de l'année de prêt 2001-2002<sup>16</sup>, alors qu'approximativement 794 000 étudiants à plein temps étaient inscrits. Parmi ces inscrits, en 2002-2003, le PCPE a aidé environ 42 % d'étudiants du niveau postsecondaire (328 991 emprunteurs étudiant à temps plein). Ce pourcentage est demeuré stable depuis l'année de prêt 2001-2002, durant laquelle le PCPE a aidé 41 % d'étudiants du niveau postsecondaire.

Au total, on a versé des prêts de 1,55 milliard de dollars à 331 763 étudiants emprunteurs à temps plein et à temps partiel durant l'année de prêt 2002-2003<sup>17</sup> (tableau 1). Bien que le nombre d'emprunteurs soit resté constant depuis l'année de prêt 2001-2002, la valeur des prêts versés s'élevait à environ 2 % de plus pour l'année de prêt 2002-2003, résultant en une hausse de 100 \$ du montant moyen du prêt d'études à temps plein.

Situation	2000-2001			2001-2002			2002-2003		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$
Temps plein	343 588	1 564,7	4 554	328 674	1 507,4	4 586	328 991	1 544,7	4 695
Temps partiel	2 980	5,4	1 812	2 867	4,9	1 717	2 772	4,6	1 649
<b>Total</b>	<b>346 568</b>	<b>1 570,1</b>	<b>s/o</b>	<b>331 541</b>	<b>1 512,3</b>	<b>s/o</b>	<b>331 763</b>	<b>1 549,2</b>	<b>s/o</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

En plus d'octroyer des prêts aux emprunteurs chaque année, le gouvernement du Canada paie les intérêts sur les prêts d'études à temps plein pendant que les étudiants emprunteurs poursuivent leurs études. En outre, ces derniers ne doivent commencer à rembourser le capital qu'après avoir terminé leurs études postsecondaires. Durant l'année de prêt 2002-2003, quelque 430 000<sup>18</sup> emprunteurs en cours d'études ont reçu de l'aide sous forme de bonification d'intérêts, alors que le gouvernement du Canada versait 139,4 millions de dollars en prêts. Les étudiants emprunteurs à temps partiel doivent faire des paiements sur les intérêts de leur prêt pendant qu'ils poursuivent leurs études, mais ils ne sont pas tenus de rembourser le capital tant qu'ils ne sont pas en période de remboursement.

### A. PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN

Le nombre d'étudiants emprunteurs à temps plein est resté relativement constant en comparaison à l'année de prêt 2001-2002, avec une augmentation de 317 emprunteurs. Durant l'année de prêt 2002-2003, 328 991 étudiants à temps plein du niveau postsecondaire ont reçu un prêt d'études canadien

<sup>15</sup> Le Québec, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest ne participent pas au Programme canadien de prêts aux étudiants.

<sup>16</sup> Bureau de l'actuaire en chef, Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2002.

<sup>17</sup> Étant donné qu'un étudiant peut faire des études à temps plein et à temps partiel durant la même année de prêt, l'addition des prêts directs peut avoir pour effet d'exagérer légèrement le nombre réel d'étudiants.

<sup>18</sup> Sont compris dans ce nombre les 328 991 emprunteurs qui ont reçu un prêt durant l'année de prêt 2002-2003.



pour un total de 1,54 milliard de dollars. Le prêt moyen accordé aux emprunteurs étudiant à temps plein a légèrement augmenté, passant de 4 586 \$ en 2001-2002 à 4 695 \$ en 2002-2003 (**tableau 1**).

### *Prêts d'études à temps plein selon la province ou le territoire*

Durant l'année de prêt 2002-2003, les emprunteurs de l'Ontario représentaient la majorité des emprunteurs de prêts d'études canadiens (45 %), suivis de ceux de la Colombie-Britannique (19,8 %).

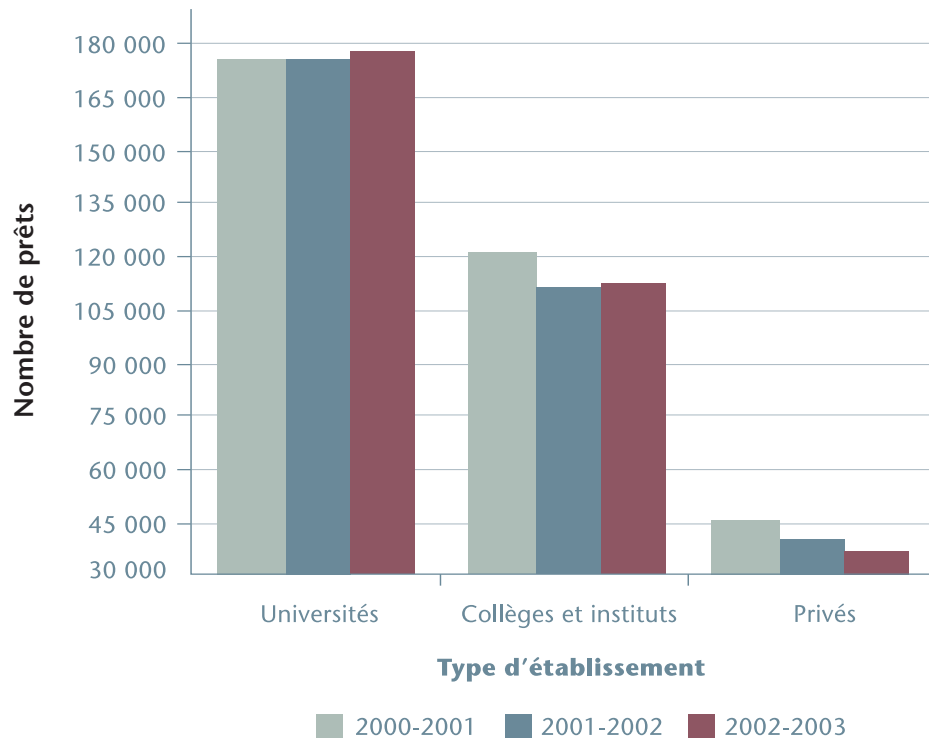
Par comparaison avec 2001-2002, Terre-Neuve enregistrait la diminution la plus importante (9,8 %) du nombre d'emprunteurs en 2002-2003. L'Île-du-Prince-Édouard connaissait l'augmentation la plus marquée tant dans le nombre d'emprunteurs que dans la valeur des prêts accordés, avec une augmentation de 5,5 % et de 5,6 % respectivement par rapport à l'année de prêt 2001-2002 (**tableau 2**).

<b>Tableau 2</b>									
<b>Prêts d'études à temps plein selon la province ou le territoire</b>									
	2000-2001			2001-2002			2002-2003		
Province ou territoire	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$
T.-N.-L.	15 953	69,5	4 354	13 912	61,3	4 408	12 554	56,2	4 479
Î.-P.-É.	3 047	13,5	4 426	3 068	16,1	5 259	3 238	17,0	5 249
N.-É.	16 903	90,7	5 365	17 234	92,9	5 393	16 945	92,5	5 461
N.-B.	15 708	77,6	4 938	15 614	77,7	4 978	15 439	77,9	5 046
Ont.	158 256	704,5	4 451	145 287	643,7	4 430	148 195	664,6	4 485
Man.	10 860	46,9	4 319	10 267	44,5	4 334	9 930	43,4	4 367
Sask.	16 358	78,2	4 779	16 246	79,0	4 861	15 392	74,5	4 841
Alb.	43 294	184,2	4 254	42 323	181,3	4 284	42 052	187,3	4 454
C.-B.	62 953	298,6	4 743	64 467	309,5	4 801	64 993	330,0	5 077
Yn	256	1,2	4 691	256	1,3	4 999	253	1,3	5 021
<b>Total</b>	<b>343 588</b>	<b>1 564,7</b>	<b>4 554</b>	<b>328 674</b>	<b>1 507,4</b>	<b>4 586</b>	<b>328 991</b>	<b>1 544,7</b>	<b>4 695</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

Pour l'année de prêt 2002-2003, le prêt moyen accordé aux étudiants en Colombie-Britannique a sensiblement augmenté par rapport à l'année de prêt précédente (passant de 4 801 \$ à 5 077 \$, ce qui représente une hausse de 276 \$), et l'Alberta a connu une hausse de 170 \$ du prêt moyen (passant de 4 284 \$ à 4 454 \$). Toutefois, les emprunteurs de la Nouvelle-Écosse ont continué de détenir le montant du prêt moyen le plus élevé (5 461 \$). Ce sont les emprunteurs de l'Alberta qui ont le moins emprunté (4 284 \$) (**tableau 2**).

**Graphique 3**  
**Nombre de prêts d'études à temps plein selon le type d'établissement**



Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

#### *Prêts d'études à temps plein selon le type d'établissement*

La proportion de titulaires d'un prêt d'études canadien fréquentant une université ou un collège durant l'année de prêt 2002-2003 est demeurée stable durant l'année de prêt 2001-2002 avec 54 % et 34 % respectivement. Bien que la proportion d'emprunteurs des établissements privés soit aussi demeurée constante par comparaison à l'année de prêt 2000-2001, le nombre d'emprunteurs fréquentant des établissements privés a diminué de 18 %, passant de 45 632 pour l'année de prêt 2000-2001 à 37 440 pour l'année de prêt 2002-2003 (**graphique 3**).

Néanmoins, ce sont toujours les emprunteurs des établissements privés qui ont le prêt moyen le plus élevé avec 5 572 \$.

En comparaison à l'année de prêt 2001-2002, le prêt moyen a augmenté de 123 \$ pour les emprunteurs des universités, de 84 \$ pour les emprunteurs des collèges, et de 193 \$ pour les emprunteurs des établissements privés. Se reporter à l'**annexe C** pour plus de précisions.

## B. PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PARTIEL

En 2002-2003, des prêts d'études canadiens totalisant 4,6 millions de dollars ont été accordés à 2 772 emprunteurs étudiant à temps partiel, ce qui représente moins de 1 % du nombre total d'emprunteurs. Ces chiffres ont légèrement diminué en comparaison à l'année de prêt 2001-2002, année durant laquelle 2 867 emprunteurs ont reçu des prêts totalisant 4,9 millions de dollars. Le prêt moyen d'études à temps partiel a diminué de 68 \$, passant de 1 717 \$ pour l'année de prêt 2001-2002 à 1 649 \$ pour l'année de prêt 2002-2003. Ce nombre est demeuré relativement constant depuis l'année de prêt 2000-2001 où le prêt moyen accordé aux emprunteurs étudiant à temps partiel était de 1 812 \$.

### *Prêts d'études à temps partiel selon la province ou le territoire*

L'Alberta présente encore le plus fort pourcentage d'emprunteurs étudiant à temps partiel (36,6 %) pour l'année de prêt 2002-2003. Elle est suivie de l'Ontario avec 26,3 %. Le Nouveau-Brunswick affichait la diminution la plus importante (0,41 million de dollars) au chapitre des prêts accordés, par comparaison avec les années de prêt 2000-2001 et 2001-2002. Les prêts moyens atteignaient un sommet au Yukon et en Colombie-Britannique avec 2 742 \$ et 2 278 \$ respectivement pour l'année de prêt 2002-2003, par comparaison avec la moyenne nationale de prêt d'études à temps partiel qui s'établissait à 1 649 \$ (annexe D).

### *Prêts d'études à temps partiel selon le type d'établissement*

Le nombre d'emprunteurs étudiant à temps partiel et fréquentant des universités et des collèges a continué d'augmenter par comparaison à l'année de prêt 2000-2001, alors que le nombre d'emprunteurs étudiant à temps partiel fréquentant un établissement privé a continué de diminuer.

Au cours de l'année de prêt 2002-2003, les emprunteurs étudiant à l'université à temps partiel représentaient 51,2 % de tous les emprunteurs étudiant à temps partiel, ce qui signifie une augmentation de 2,6 % depuis l'année de prêt 2001-2002. Les emprunteurs étudiant à temps partiel dans un collège représentaient 36,3 % de tous les emprunteurs étudiant à temps partiel en 2002-2003 (une baisse de 2,4 % depuis l'année de prêt 2001-2002), alors que les emprunteurs étudiant à temps partiel dans un établissement privé représentaient 12,4 % de tous les emprunteurs étudiant à temps partiel (une diminution de 5,2 % depuis l'année de prêt 2001-2002). Toutefois, comme dans le cas du portefeuille des prêts d'études à temps plein, le prêt moyen accordé aux emprunteurs fréquentant des établissements privés à temps partiel est resté très élevé avec une moyenne de 2 707 \$ par emprunteur, suivi de 1 545 \$ pour les emprunteurs étudiant à l'université, et de 1 434 \$ pour les emprunteurs allant au collège (annexe D).

## C. SUBVENTIONS CANADIENNES POUR ÉTUDES

Les subventions canadiennes pour études (SCE) permettent de fournir de l'aide financière non remboursable aux emprunteurs admissibles aux prêts d'études canadiens ayant une invalidité permanente, aux étudiants à temps partiel dans le besoin, aux étudiants à temps partiel ayant une invalidité permanente, aux femmes poursuivant des études de doctorat et aux étudiants ayant des personnes à charge (tableau 3).

Durant l'année de prêt 2002-2003, un total de 55 625 subventions canadiennes pour études ont été octroyées, ce qui représente environ 75,5 millions de dollars. Cela équivaut à une augmentation de 6 895 subventions, soit un montant de 8,1 millions de dollars depuis l'année de prêt 2001-2002.

Cette augmentation est partiellement attribuable à la création, en août 2002, de la nouvelle SCE pour les étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente. Environ 16,8 % de tous les emprunteurs de prêts d'études canadiens ont reçu une SCE durant l'année de prêt 2002-2003, par comparaison avec 14,7 % durant l'année de prêt 2001-2002. Soixante-dix-huit pour cent (78 %) de toutes les SCE (43 551) ont été octroyées aux étudiants ayant des personnes à charge, pour une valeur approximative de 55,4 millions de dollars.

### ***Étudiants ayant une invalidité permanente***

La subvention canadienne pour études aide les étudiants ayant une invalidité permanente à assumer des frais additionnels reliés à la poursuite de leurs études postsecondaires. Ces étudiants peuvent recevoir une SCE jusqu'à concurrence de 8 000 \$ par année de prêt afin de couvrir les frais d'études exceptionnels associés à leur état.

Le nombre de SCE consenties aux étudiants ayant une invalidité permanente représentait 11 % de toutes les SCE octroyées durant l'année de prêt 2002-2003. Au total, 6 038 étudiants représentant 1,7 % de tous les titulaires de subventions canadiennes pour études ont reçu une SCE pour étudiants ayant une invalidité permanente, ce qui représente au total 13,4 millions de dollars. Comme durant l'année de prêt 2001-2002, l'Ontario comptait la plus forte proportion de titulaires d'une SCE pour étudiants ayant une invalidité permanente, soit 2,8 % du nombre total d'emprunteurs de cette province.

### ***Étudiants à temps partiel dans le besoin***

La subvention canadienne pour études vient en aide aux étudiants à faible revenu qui doivent étudier à temps partiel. Un montant pouvant aller jusqu'à 1 200 \$ par année de prêt peut être versé aux demandeurs admissibles pour les aider à payer leurs frais d'études (droits de scolarité, manuels scolaires et garde d'enfants).

Des SCE pour étudiants à temps partiel dans le besoin ont été octroyées à 4 451 emprunteurs étudiant à temps partiel. Elles totalisaient 3,8 millions de dollars et représentaient environ 8 % de toutes les SCE. Ces données sont restées relativement stables en comparaison à l'année de prêt 2001-2002 où 4 786 emprunteurs étudiant à temps partiel ont reçu une SCE pour étudiant à temps partiel dans le besoin, soit une somme totalisant 4,1 millions de dollars.

Le nombre d'étudiants recevant une SCE pour étudiants à temps partiel dans le besoin était supérieur au nombre d'étudiants recevant un prêt d'études canadien pour étudiant à temps partiel (4 451 personnes par comparaison avec 2 980). Cela signifie que le financement par subvention a été suffisant pour couvrir tous les besoins évalués de 1 471 étudiants à temps partiel. Ainsi, les prêts pour études à temps partiel n'étaient-ils plus nécessaires.

### ***Étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente***

En août 2002, une SCE a été créée pour aider les étudiants à plein temps et à temps partiel ayant une invalidité permanente et qui avaient utilisé l'aide maximale accordée par les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux d'aide financière aux étudiants. Cette subvention aide les étudiants à payer leurs frais de scolarité, les manuels scolaires et les autres dépenses liées à leurs études jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par année de prêt.

Durant l'année de prêt 2002-2003, 1 364 SCE pour étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente ont été attribuées. Elles totalisaient 2,2 millions de dollars, ce qui représente 2,5 % de toutes les SCE.

### Étudiantes au doctorat

Une SCE aide les étudiantes inscrites à certains programmes de doctorat où les femmes sont traditionnellement sous-représentées. Grâce à cette subvention, les emprunteuses admissibles peuvent obtenir jusqu'à 3 000 \$ par année de prêt (pour une durée maximale de trois ans).

Durant l'année de prêt 2002-2003, 221 SCE ont été consenties à des étudiantes au doctorat pour un total de 634 185 \$. Ces chiffres sont demeurés relativement stables en comparaison à l'année de prêt 2001-2002.

### Étudiants ayant des personnes à charge

En août 1998, une SCE a été lancée pour aider les étudiants à plein temps et à temps partiel ayant des personnes à charge. Les étudiants admissibles peuvent se qualifier pour obtenir des bourses jusqu'à concurrence de 3 120 \$ par année de prêt. Durant l'année de prêt 2002-2003, 55,4 millions de dollars en SCE pour étudiants ayant des personnes à charge ont été versés à 43 551 emprunteurs de prêts d'études canadiens, ce qui équivaut à environ 78 % du portefeuille des SCE. Ces chiffres ont augmenté par comparaison avec l'année de prêt 2001-2002, quand 38 445 subventions ont été octroyées à des étudiants ayant des personnes à charge, ce qui représente un total approximatif de 50,4 millions de dollars, soit 79 % du portefeuille total des SCE.

**Tableau 3**  
**Dépenses en subventions canadiennes pour études pour l'année de prêt 2002-2003**

Province ou territoire	Étudiants ayant des personnes à charge (plein temps et temps partiel)		Étudiants ayant une invalidité permanente		Étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente		Étudiants à temps partiel dans le besoin		Étudiantes au doctorat		Total	
	Nbre	Valeur en \$	Nbre	Valeur en \$	Nbre	Valeur en \$	Nbre	Valeur en \$	Nbre	Valeur en \$	Nbre	Valeur en \$
T.-N.-L.	638	865 656	34	155 134	19	27 520	9	8 711	3	9 000	703	1 066 021
Î.-P.-É.	172	203 443	59	165 255	2	2 235	189	171 988	3	9 000	425	551 921
N.-É.	1 262	1 793 932	266	1 089 154	0	0	67	72 255	3	9 000	1 598	2 964 341
N.-B.	1 253	1 722 190	71	269 347	22	33 747	24	24 381	13	36 545	1 383	2 086 210
Ont.	19 855	26 889 565	4 141	7 348 921	761	1 228 253	410	358 770	92	256 958	25 259	36 082 467
Man.	1 162	1 533 007	97	344 499	18	26 813	37	37 620	3	9 000	1 317	1 950 939
Sask.	2 300	4 076 482	198	782 674	88	131 650	134	154 889	7	21 000	2 727	5 166 695
Alb.	5 155	7 265 320	292	926 344	13	22 995	971	721 718	12	36 000	6 443	8 972 377
C.-B. et Yn	11 754	11 100 120	880	2 302 340	441	740 051	2 610	2 280 120	85	247 682	15 770	16 670 314
<b>Total</b>	<b>43 551</b>	<b>55 449 715</b>	<b>6 038</b>	<b>13 383 668</b>	<b>1 364</b>	<b>2 213 264</b>	<b>4 451</b>	<b>3 830 452</b>	<b>221</b>	<b>634 185</b>	<b>55 625</b>	<b>75 511 284</b>

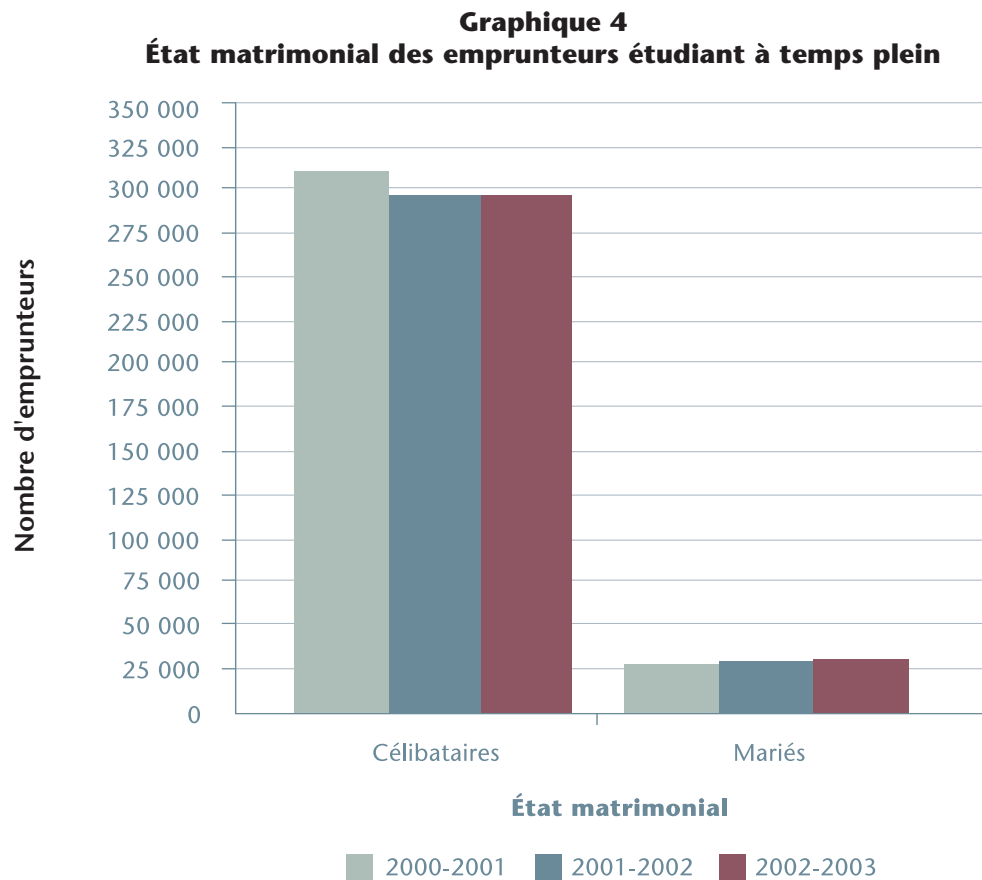
Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

Note : Ne comprend pas les subventions octroyées par les gouvernements provinciaux et territoriaux, ni les SCE équivalentes accordées par les gouvernements provinciaux ou territoriaux qui ne participent pas au programme.

## 6. PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES EMPRUNTEURS DE PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS

### A. EMPRUNTEURS SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL

Les emprunteurs d'un prêt d'études canadien étudiant à plein temps étaient plus susceptibles d'être célibataires (90 %) que mariés (10 %) durant l'année de prêt 2002-2003 (graphique 4).



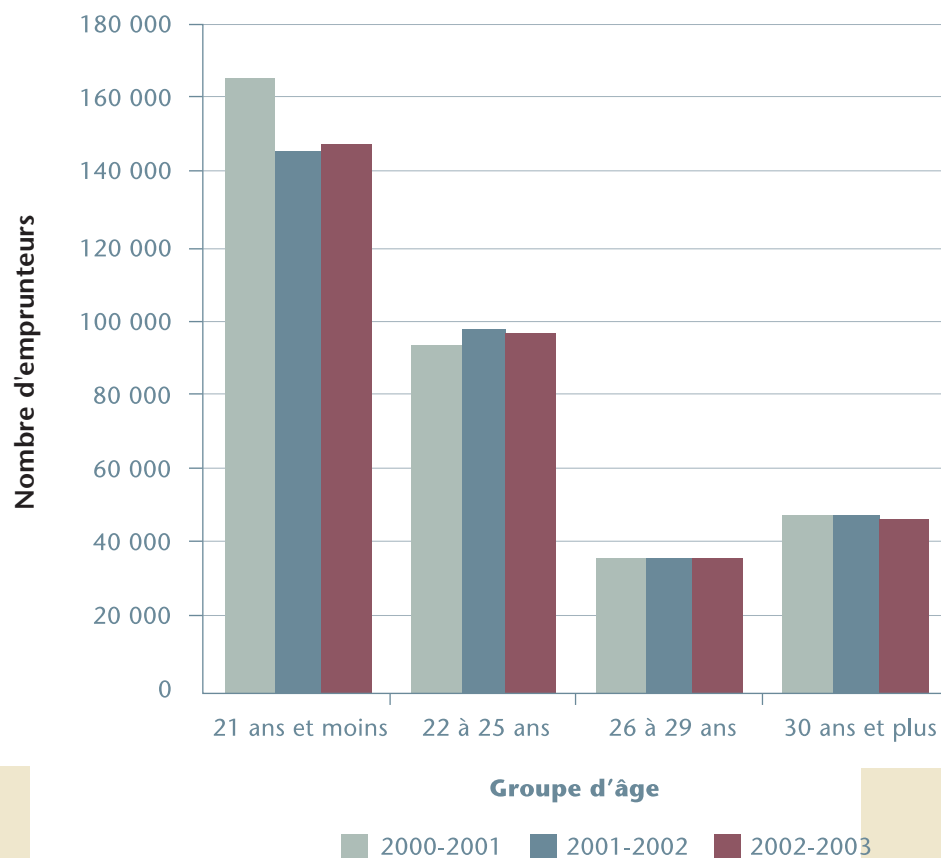
Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

Bien que la plupart des emprunteurs étudiant à temps partiel aient également été célibataires (70 %), ce nombre était considérablement plus faible que le pourcentage d'emprunteurs étudiant à temps plein qui étaient aussi célibataires. Durant l'année de prêt 2002-2003, 19 % de tous les emprunteurs à temps partiel étaient mariés, alors que les 11 % qui restaient n'avaient pas indiqué leur état matrimonial. Le prêt moyen était plus élevé pour ceux qui étaient mariés (5 343 \$ pour les emprunteurs étudiant à plein temps et 1 723 \$ pour les emprunteurs étudiant à temps partiel) que pour les célibataires (4 624 \$ pour les emprunteurs étudiant à temps plein et 1 631 \$ pour les emprunteurs étudiant à temps partiel). Se reporter à l'**annexe E** pour consulter les données sur l'état matrimonial des emprunteurs étudiant à temps plein et à temps partiel.

## B. EMPRUNTEURS SELON L'ÂGE

Le graphique 5 montre que durant l'année de prêt 2002-2003, il y a eu un léger changement ou aucun changement dans le nombre d'emprunteurs étudiant à plein temps dans la plupart des catégories d'âge. La majorité des emprunteurs d'un prêt d'études canadien avaient moins de 25 ans. Environ 45 % des emprunteurs étudiant à plein temps (148 144) avaient 21 ans et moins, et 30 % (97 059) étaient âgés de 22 à 25 ans. Les emprunteurs étudiant à temps plein âgés de 26 à 29 ans représentaient environ 11 % des emprunteurs d'un prêt d'études canadien (36 554) et ceux qui avaient plus de 30 ans, 14 % (47 264 personnes). Fait à signaler, le prêt moyen pour les emprunteurs étudiant à plein temps a augmenté avec l'âge. Les emprunteurs de plus de 30 ans étudiant à plein temps ont reçu un prêt moyen de 5 426 \$, tandis que les emprunteurs de 21 ans et moins ont reçu un prêt moyen de 4 210 \$. Cette variation s'explique par plusieurs facteurs. Les emprunteurs plus âgés ont tendance à être classés dans la catégorie des personnes autonomes et le revenu de leurs parents n'est pas inclus dans leurs ressources, alors que les emprunteurs plus jeunes sont plus susceptibles d'être classés comme personnes à charge et le montant de leur prêt peut être réduit par les contributions parentales prévues. Deuxièmement, les emprunteurs plus âgés sont plus susceptibles de suivre des cours menant à un diplôme d'études supérieures où les frais de scolarité et autres dépenses sont plus élevés. Troisièmement, les emprunteurs plus âgés ont plus de chances de vivre loin du domicile

**Graphique 5**  
**Emprunteurs étudiant à temps plein selon l'âge**



Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

familial que les emprunteurs plus jeunes et ils reçoivent donc des prêts plus élevés pour assurer leurs frais de subsistance. Enfin, les étudiants plus âgés sont plus susceptibles d'avoir des enfants et, à ce titre, d'avoir de plus grandes dépenses et de recevoir des prêts d'un montant plus élevé.

Environ 32 % des emprunteurs étudiant à temps partiel (890) avaient plus de 30 ans, alors que 27,5 % des emprunteurs (762) avaient 21 ans et moins. Le prêt moyen par emprunteur étudiant à temps partiel était le plus élevé de tous pour les emprunteurs de plus de 30 ans (1 690 \$) et le moins élevé pour ceux de 22 à 25 ans (1 612 \$). L'annexe E offre plus de précisions sur les âges des emprunteurs.

### C. EMPRUNTEURS SELON LE SEXE

Le nombre d'étudiantes à plein temps qui reçoivent des prêts d'études canadiens continue de dépasser celui des étudiants. Durant l'année de prêt 2002-2003, les femmes représentaient 58,8 % du portefeuille des emprunteuses étudiant à temps plein, alors que les hommes représentaient 41,2 % de cette catégorie d'emprunteurs. Le prêt moyen versé aux femmes (4 733 \$) a continué de dépasser celui des hommes (4 641 \$).

Pareillement, le nombre d'étudiantes à temps partiel recevant des prêts d'études canadiens dépassait également le nombre d'hommes recevant de tels prêts. Environ 65 % des emprunteurs étudiant à temps partiel étaient des femmes, et 34,8 % étaient des hommes. Toutefois, le prêt moyen des étudiants à temps partiel était plus élevé pour les hommes (1 684 \$) que pour les femmes (1 630 \$) (annexe E).

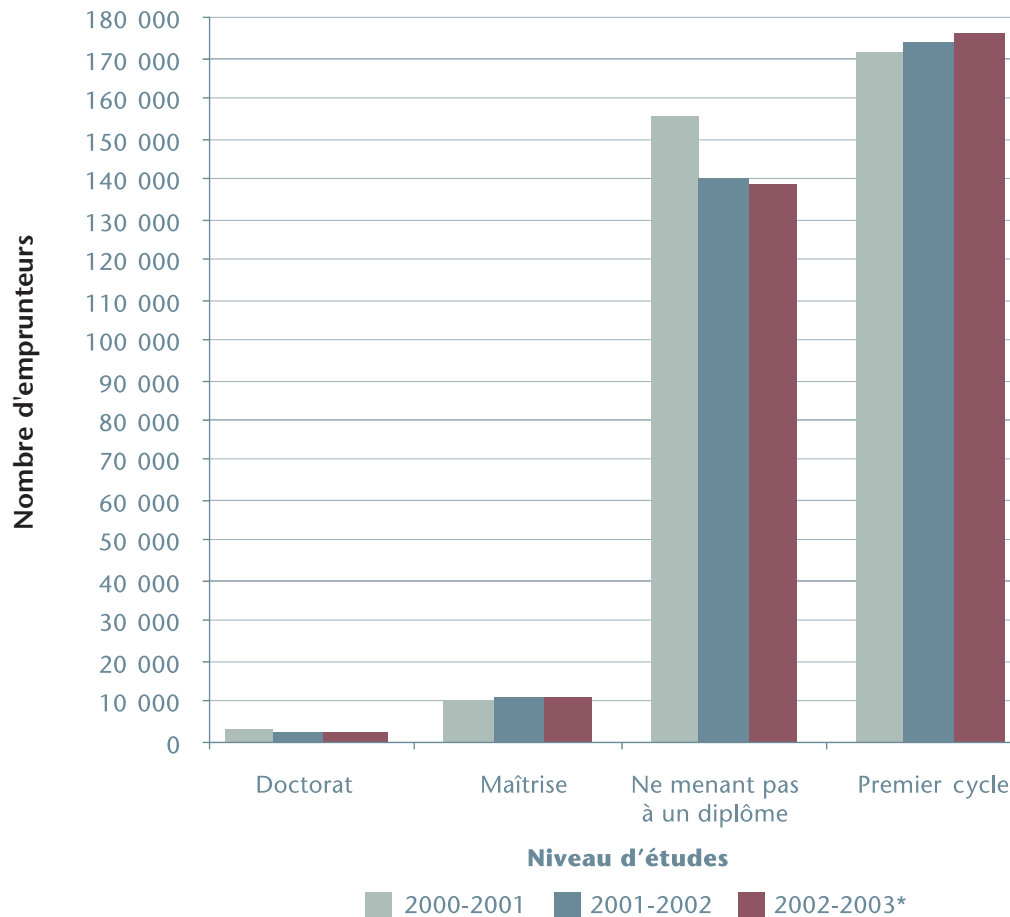
### D. EMPRUNTEURS SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES

La majorité des emprunteurs étudiant à temps plein (54 %) suivaient des cours de premier cycle. Toutefois, environ 42 % des emprunteurs étudiant à temps plein suivaient des cours menant à un certificat (ou des programmes ne menant pas à un diplôme) et dispensés dans des établissements privés, des collèges ou des universités (graphique 6).

À la différence des prêts aux étudiants à temps plein, le pourcentage des emprunteurs étudiant à temps partiel inscrits dans des programmes de premier cycle était de 45 %, alors que les emprunteurs étudiant à temps partiel et inscrits dans des programmes ne menant pas à un diplôme représentaient 53 % du portefeuille total des prêts des emprunteurs étudiant à temps partiel. Ces données sont demeurées stables en comparaison à celles de l'année de prêt 2001-2002.



**Graphique 6**  
**Emprunteurs étudiant à temps plein selon le niveau d'études**



Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

## E. MOBILITÉ DES EMPRUNTEURS

Le PCPE aide les emprunteurs à accéder à l'établissement postsecondaire de leur choix en permettant aux prêts d'études canadiens de suivre librement leur titulaire d'une province ou d'un territoire à l'autre.

Le **tableau 4** montre que 88,6 % de tous les emprunteurs de prêts d'études canadiens restent dans leur province ou leur territoire de résidence pour étudier, alors que 11,4 % des emprunteurs (37 520 personnes) étudiaient hors de la province ou du territoire de résidence. La mobilité générale des emprunteurs a légèrement diminué au cours de la dernière année de prêt (elle s'établissait à 11,7 %).

Les emprunteurs de l'Ontario étaient les plus enclins (93,8 %) à rester dans leur province ou leur territoire de résidence pour étudier, suivis par les emprunteurs de la Colombie-Britannique (88,1 %).

La mobilité est particulièrement importante dans les provinces et les territoires où il y a peu d'établissements postsecondaires. On peut expliquer les taux de mobilité accrus dans certaines provinces et territoires par le fait que les établissements postsecondaires y sont moins nombreux et offrent moins de programmes dans une province ou un territoire donné, ainsi que par la préférence de l'emprunteur pour un établissement précis hors de sa province ou de son territoire de résidence. Par exemple, 88,1 % de tous les emprunteurs du Yukon (223 sur 253) sont allés étudier hors de leur territoire. Les emprunteurs de l'Île-du-Prince-Édouard occupent toujours la deuxième place parmi les emprunteurs les plus mobiles du Canada, environ 40,6 % d'entre eux étudiant hors de leur province de résidence.

**Tableau 4**  
**Mobilité des emprunteurs dans les provinces et les territoires**

Provinces et territoires	Année de prêt 2001-2002				Total	Année de prêt 2002-2003				Total
	Emprunteurs demeurant dans leur province ou territoire de résidence		Emprunteurs ayant quitté leur province ou territoire de résidence			Emprunteurs demeurant dans leur province ou territoire de résidence		Emprunteurs ayant quitté leur province ou territoire de résidence		
	Nombre d'emprunteurs	En % du total	Nombre d'emprunteurs	En % du total		Nombre d'emprunteurs	En % du total	Nombre d'emprunteurs	En % du total	
T.-N.-L.	11 120	79,9	2 792	20,1	13 912	10 268	81,8	2 286	18,2	12 554
Î.-P.-É.	1 739	56,7	1 329	43,3	3 068	1 923	59,4	1 315	40,6	3 238
N.-É.	13 962	81,0	3 272	19,0	17 234	13 765	81,2	3 180	18,8	16 945
N.-B.	11 924	76,4	3 690	23,6	15 614	11 910	77,1	3 529	22,9	15 439
Ont.	135 954	93,6	9 333	6,4	145 287	139 006	93,8	9 189	6,2	148 195
Man.	8 591	83,7	1 676	16,3	10 267	8 401	84,6	1 529	15,4	9 930
Sask.	12 982	79,9	3 264	20,1	16 246	12 243	79,5	3 149	20,5	15 392
Alb.	36 787	86,9	5 536	13,1	42 323	36 644	87,1	5 408	12,9	42 052
C.-B.	57 109	88,6	7 358	11,4	64 467	57 281	88,1	7 712	11,9	64 993
Yn	39	15,2	217	84,8	256	30	11,9	223	88,1	253
<b>Total</b>	<b>290 207</b>	<b>88,3</b>	<b>38 467</b>	<b>11,7</b>	<b>328 674</b>	<b>291 471</b>	<b>88,6</b>	<b>37 520</b>	<b>11,4</b>	<b>328 991</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

Le tableau 5 montre que les emprunteurs des provinces de l'Atlantique qui ont quitté leur province de résidence pour étudier avaient tendance à rester dans le Canada atlantique ou à étudier en Ontario. Pareillement, les emprunteurs mobiles de l'Ouest du Canada avaient aussi tendance à demeurer dans l'Ouest du Canada ou à fréquenter des établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario.

Sur les 6,2 % d'emprunteurs de l'Ontario qui étudiaient dans des établissements d'études postsecondaires hors de leur province de résidence, 18 % poursuivaient des études au Québec, 11 % en Nouvelle-Écosse et 10 % en Colombie-Britannique.

#### **Mobilité selon le type d'établissement**

Les emprunteurs de prêts d'études canadiens qui fréquentaient l'université étaient les plus mobiles (15,1 %), suivis des emprunteurs des établissements privés avec 12,1 %. Les emprunteurs des collèges étaient les moins mobiles, avec seulement 5,4 % quittant leur province ou territoire de résidence pour étudier. Ces pourcentages sont demeurés stables en comparaison à l'année de prêt 2001-2002. Voir l'annexe F pour plus de précisions.

#### **Mobilité selon le groupe d'âge**

Les emprunteurs de 26 à 29 ans étaient les plus mobiles (15,3 %), suivis des emprunteurs âgés de 22 à 25 ans (14,3 %). Les emprunteurs de 21 ans et moins et les emprunteurs de plus de 30 ans étaient les moins mobiles (9,3 % et 8,9 % respectivement).

**Tableau 5**  
**Mobilité des emprunteurs de prêts d'études canadiens de province à province**  
**Année de prêt 2002-2003**

Province et territoire où le prêt a été accordé	Canada										É.-U.	Reste du monde	Total			
	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn				Qc	T.N.-O.	Canada
T.-N.-L.	10 268	106	996	381	479	22	19	111	44	0	59	0	12 485	49	20	12 554
Î.-P.-É.	30	1 923	538	424	170	10	**	25	25	0	35	0	3 187	39	12	3 238
N.-É.	105	308	13 765	1 218	768	19	28	127	79	**	191	**	16 610	275	60	16 945
N.-B.	81	227	1 455	11 910	775	23	20	81	52	**	584	0	15 210	192	37	15 439
Ont.	122	50	1 005	363	139 006	301	150	691	945	0	1 656	**	144 290	2 967	938	148 195
Man.	**	0	70	16	384	8 401	191	353	138	**	73	0	9 629	262	39	9 930
Sask.	**	**	103	13	288	222	12 243	1 908	256	0	79	0	15 125	227	40	15 392
Alb.	36	12	359	89	1 457	222	501	36 644	1 277	**	297	**	40 901	894	257	42 052
C.-B.	38	10	328	128	2 258	261	340	2 631	57 281	**	491	0	63 774	838	381	64 993
Yn	0	**	**	**	20	**	**	78	85	30	**	0	238	11	**	253
<b>Total</b>	<b>10 690</b>	<b>2 642</b>	<b>18 628</b>	<b>14 543</b>	<b>145 605</b>	<b>9 482</b>	<b>13 505</b>	<b>42 649</b>	<b>60 182</b>	<b>48</b>	<b>3 472</b>	<b>**</b>	<b>321 449</b>	<b>5 754</b>	<b>1 788</b>	<b>328 991</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

\*\* Les totaux inférieurs à 10 ont été supprimés pour protéger des renseignements personnels.

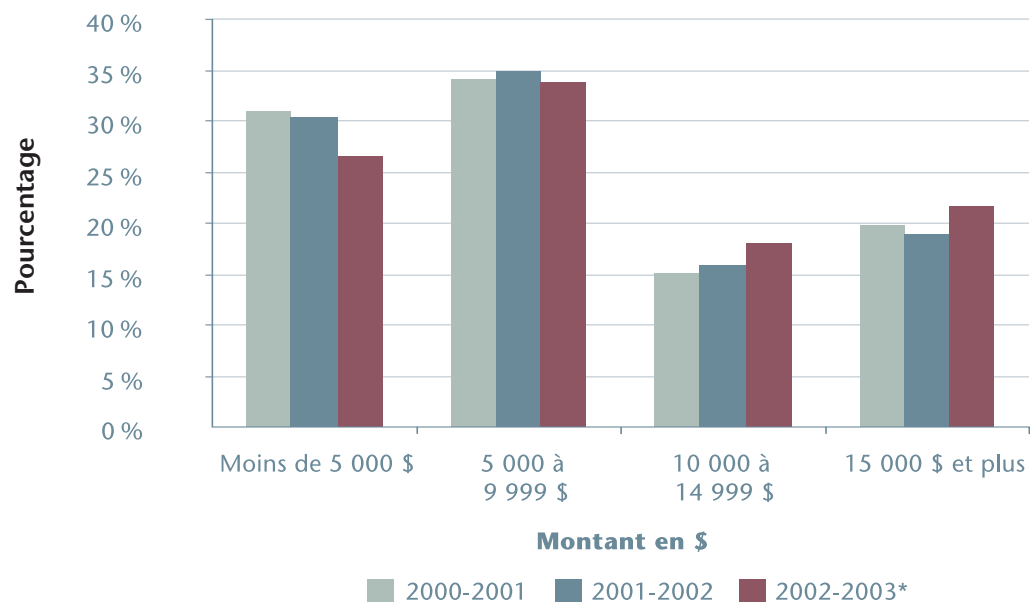
## 7. GÉRER LE PROCESSUS DE REMBOURSEMENT DU PRÊT

Les emprunteurs étudiant à plein temps doivent commencer à rembourser leur prêt d'études canadien six mois après la fin de leurs études. Une fois leurs études terminées, les intérêts afférents au prêt commencent à s'accumuler, mais aucun paiement n'est exigé avant la fin du délai de grâce de six mois.

### A. ENDETTEMENT MOYEN DES EMPRUNTEURS DE PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS

L'endettement correspond au montant qu'un emprunteur doit en prêts d'études canadiens au début de sa période de remboursement. L'endettement moyen pour l'année de prêt 2002-2003 était de 10 265 \$, soit 726 \$ de plus que le niveau d'endettement pour l'année de prêt 2001-2002. La part d'emprunteurs ayant une dette de 10 000 \$ ou moins s'établissait à 61 %, ce qui signifie une baisse par rapport au 65 % de l'année de prêt 2001-2002 (graphique 7). On trouvera à l'annexe G des précisions sur l'endettement.

**Graphique 7**  
**Répartition de l'endettement relatif au PCPE**



Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

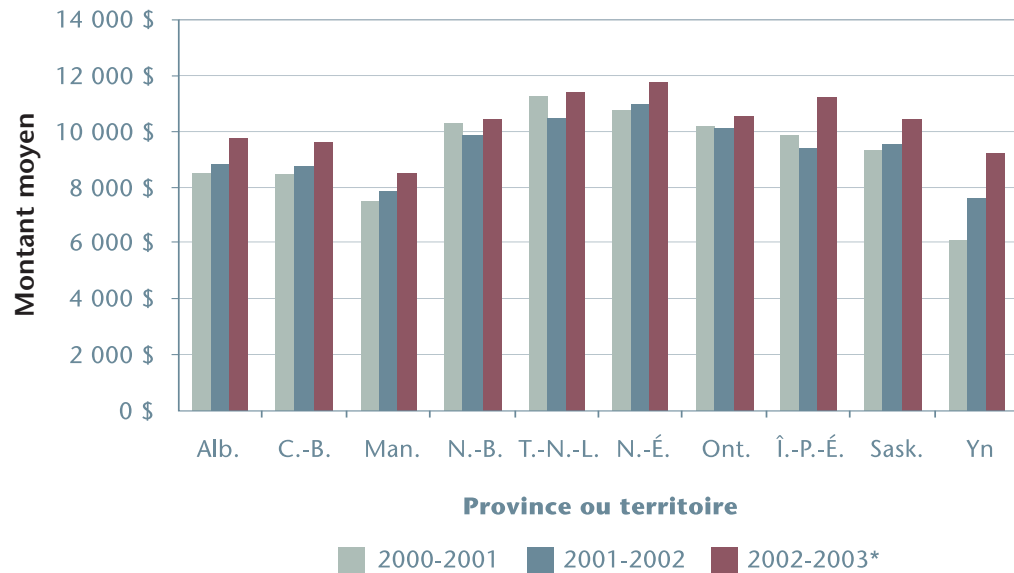
\* Les chiffres de 2002-2003 sont donnés à titre préliminaire.

#### *Endettement selon la province ou le territoire*

Durant l'année de prêt 2002-2003, l'endettement moyen de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba et du Yukon était inférieur à la moyenne nationale de 10 265 \$.

Le **graphique 8** montre que les emprunteurs du Manitoba devaient le montant le moins élevé au moment de la consolidation (8 530 \$) et ceux de la Nouvelle-Écosse, le montant le plus élevé au même moment (11 768 \$).

**Graphique 8**  
**Endettement moyen selon la province ou le territoire**



Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

\* Les chiffres de 2002-2003 sont donnés à titre préliminaire.

L'endettement moyen a augmenté dans toutes les provinces et les territoires en comparaison à l'année de prêt 2001-2002. L'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon affichaient les augmentations les plus grandes avec 1 804 \$ et 1 550 \$ respectivement. L'Ontario et le Nouveau-Brunswick présentaient les augmentations les moins grandes avec 412 \$ et 580 \$ respectivement. Voir l'**annexe G** pour des précisions.

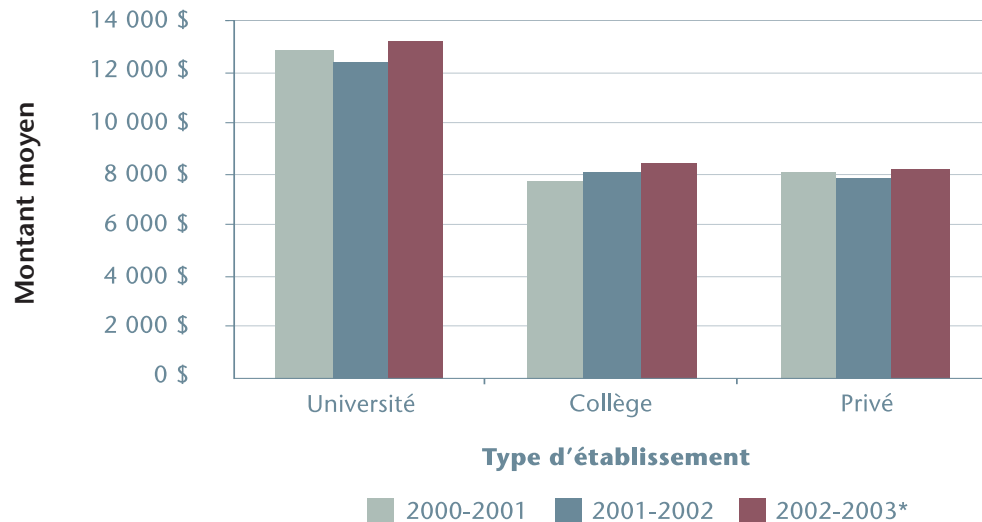
#### ***Endettement selon le type d'établissement***

Pour l'année de prêt 2002-2003, l'endettement moyen des emprunteurs fréquentant l'université s'élevait à 13 257 \$, soit 2 992 \$ de plus que la moyenne nationale de 10 265 \$ (**graphique 9**). L'endettement moyen des emprunteurs fréquentant l'université a augmenté de 821 \$ en comparaison à l'année de prêt 2001-2002.

L'endettement moyen des emprunteurs fréquentant le collège s'élevait à 8 373 \$, soit 1 892 \$ de moins que la moyenne nationale. La dette des emprunteurs fréquentant le collège a augmenté de 326 \$ en comparaison à l'année de prêt 2001-2002.

En comparaison à l'année de prêt 2001-2002, la dette moyenne des emprunteurs fréquentant un établissement privé a augmenté de 356 \$ (**annexe G**).

**Graphique 9**  
**Endettement moyen selon le type d'établissement**



Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

\* Les chiffres de 2002-2003 sont donnés à titre préliminaire.

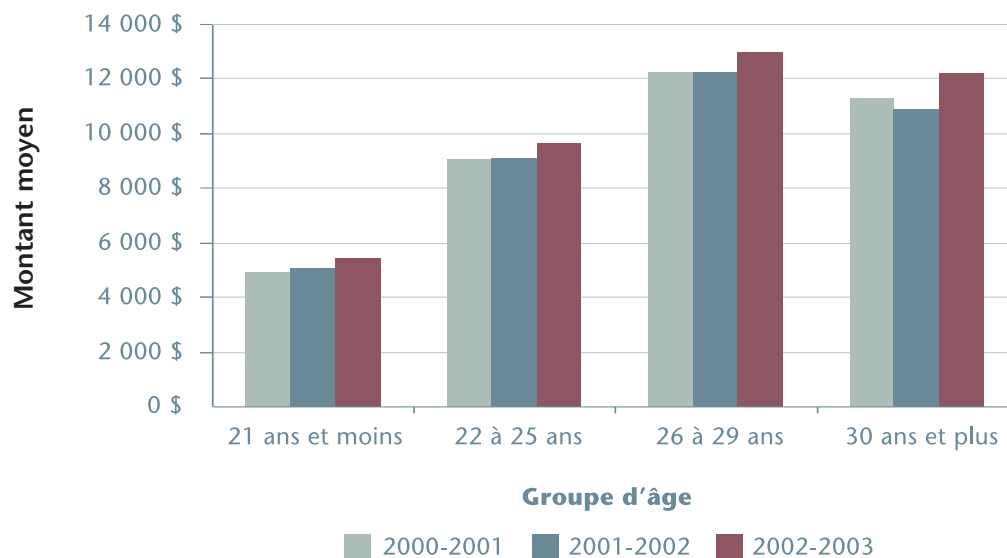
### ***Endettement selon le groupe d'âge***

L'endettement moyen a augmenté avec l'âge, jusqu'à l'âge de 30 ans. Le montant de la dette des emprunteurs de 30 ans et plus était légèrement moins élevé que celui des emprunteurs de 26 à 29 ans. L'endettement des emprunteurs de 25 ans et moins était inférieur à la moyenne nationale au moment de la consolidation. Le **graphique 10** montre que la dette moyenne des emprunteurs de moins de 21 ans était de 5 452 \$, et que celle des emprunteurs de 22 à 25 ans était de 9 607 \$ au moment de la consolidation, par comparaison avec la moyenne nationale de 10 265 \$. On trouvera à l'**annexe G** des précisions sur l'endettement.

### ***Endettement selon le sexe***

L'endettement moyen des femmes était supérieur de 379 \$ à celui des hommes. En comparaison à l'année de prêt 2001-2002, l'endettement moyen a augmenté de 749 \$ pour les femmes et de 700 \$ pour les hommes (**annexe G**).

**Graphique 10**  
**Endettement moyen selon le groupe d'âge**



Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

## B. EXEMPTION D'INTÉRÊTS

L'exemption d'intérêts (EI) est un outil de gestion de la dette qui accorde un allègement à court terme aux emprunteurs qui éprouvent des difficultés temporaires à rembourser leur prêt d'études canadien. Les emprunteurs qui bénéficient d'une exemption d'intérêts ne sont pas tenus de faire de paiements sur le capital ou les intérêts de leur prêt d'études canadien pour une période de six mois. Les intérêts ne s'accumulent pas sur le prêt pendant que l'emprunteur bénéficie de l'exemption. Les emprunteurs peuvent faire une demande pour une période de 30 mois d'exemption d'intérêts au maximum à n'importe quel moment de la période de remboursement de leur prêt. De plus, les emprunteurs qui utilisent jusqu'à 30 mois d'exemption d'intérêts peuvent être admissibles à 24 mois supplémentaires d'exemption d'intérêts dans les cinq années suivant la fin de leurs études.

Durant l'année de prêt 2002-2003, 134 186 emprunteurs ont présenté une demande d'exemption d'intérêts, et 128 235 demandeurs (96 %) ont été jugés admissibles. Le nombre de bénéficiaires d'exemption d'intérêts a continué de fléchir durant la troisième année, passant de 154 895 en 2000-2001, à 140 461 en 2001-2002 et à 128 235 en 2002-2003 (tableau 6).

**Tableau 6**  
**Statistiques sur les bénéficiaires d'exemption d'intérêts**

Année de prêt	Nombre de demandeurs	Emprunteurs admissibles	Moyenne en mois	Capital moyen impayé en \$
2001-2002	146 285	140 461	6,41	12 557
2002-2003	134 186	128 235	7,15	13 540

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

Bien que le nombre de bénéficiaires d'exemption d'intérêts ait diminué, le coût des exemptions d'intérêts a légèrement augmenté (**tableau 7**). On pourrait attribuer cette tendance à deux facteurs : en moyenne, les emprunteurs bénéficiaient plus longtemps d'une exemption d'intérêts (7,15 mois en 2002-2003 par comparaison avec 6,41 mois en 2001-2002); et le capital en souffrance moyen des bénéficiaires d'exemption d'intérêts, se situant à 13 540 \$, atteignait pratiquement 1 000 \$ de plus en 2002-2003, qu'en 2001-2002.

<b>Tableau 7 Bénéficiaires d'exemption d'intérêts et valeur monétaire</b>		
Année de prêt	Bénéficiaires d'EI	EI en millions de \$
2000-2001	154 895	106,8
2001-2002	140 461	76,7
2002-2003	128 235	77,2
Année de prêt : du 1 <sup>er</sup> août au 31 juillet.		

#### ***Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon le type d'établissement***

Les emprunteurs qui fréquentaient un collège étaient plus susceptibles de recevoir une exemption d'intérêts et représentaient 39 % de tous les bénéficiaires d'exemption d'intérêts. Ils étaient suivis par les emprunteurs qui fréquentaient une université et qui représentaient 36 % de tous les bénéficiaires d'exemption d'intérêts. Les emprunteurs qui fréquentaient un établissement privé représentaient les 25 % restants. La répartition des fonds d'exemption d'intérêts aux emprunteurs qui fréquentaient différents types d'établissement est restée stable en comparaison à l'année de prêt 2001-2002. On trouvera plus de précisions à l'**annexe H**.

#### ***Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon l'âge***

La plupart des emprunteurs qui ont bénéficié d'une exemption d'intérêts avaient plus de 30 ans (37 %), et représentaient le plus grand nombre de bénéficiaires d'exemption d'intérêts (**annexe H**). Le pourcentage des emprunteurs bénéficiant d'une exemption d'intérêts dans chaque groupe d'âge est resté stable en comparaison à l'année de prêt 2001-2002. Toutefois, le nombre de bénéficiaires d'exemption d'intérêts a diminué du fait que moins d'emprunteurs se sont qualifiés pour le programme d'exemption d'intérêts.

#### ***Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon le sexe***

Un pourcentage disproportionnellement élevé de femmes recevant un prêt d'études canadien bénéficiaient d'une exemption d'intérêts par rapport aux hommes. Tandis que les femmes représentaient 59 % des emprunteurs d'un prêt d'études canadien durant l'année de prêt 2002-2003, la part de femmes bénéficiaires d'exemption d'intérêts était de 63 % durant cette même année. Les hommes représentaient 41 % des emprunteurs et 37 % des bénéficiaires d'exemption d'intérêts (**annexe H**).



### C. RÉDUCTION DE LA DETTE EN COURS DE REMBOURSEMENT

En 1998, le PCPE a instauré la réduction de la dette en cours de remboursement (RDR), à titre de mesure ciblée de gestion de la dette, pour aider les emprunteurs qui ont épuisé leur exemption d'intérêts et qui continuent d'avoir exceptionnellement de la difficulté à rembourser leur prêt d'études canadien à long terme. La RDR réduit le capital de leur emprunt en éliminant une

partie importante du prêt, tout en réduisant également le montant qu'ils doivent rembourser chaque mois à un niveau abordable, en fonction de leurs revenus. Les emprunteurs peuvent être admissibles à une réduction maximum de 10 000 \$ ou 50 % du principal de leur prêt, selon le montant le moins élevé.

Durant l'année de prêt 2002-2003, 1 523 étudiants ayant un prêt d'études canadien bénéficiaient d'une RDR, ce qui représentait un coût total de 8,6 millions de dollars (**tableau 8**). L'augmentation du nombre de bénéficiaires d'une RDR (qui est passé de 614 en 2000-2001, à 876 en 2001-2002 et à 1 523 en 2002-2003) indique que le programme évolue. On prévoit que ce taux d'augmentation se poursuivra pendant quelques années avant que le programme ne se stabilise.

### D. DÉFAUTS DE PAIEMENT DU PRÊT D'ÉTUDES CANADIEN

En vue de calculer le taux de défauts de remboursement, selon les régimes de prêts garantis et à risques partagés, un prêt d'études canadien est présumé en défaut lorsque les paiements sont en souffrance depuis trois mois ou plus. Les prêts d'études canadiens à financement direct sont présumés en défaut lorsque les paiements sont arriérés de 270 jours.

#### *Taux pondéré de défauts de remboursement sur une période de trois ans*

Le taux pondéré de défauts de remboursement sur trois ans est la proportion du montant dont le remboursement va commencer et qui, selon les prévisions du PCPE, fera l'objet d'un défaut de remboursement dans les trois ans de la consolidation. Bien que les défauts de paiement se produisent en tout temps durant le remboursement (normalement 10 ans), le point limite de trois ans vient de ce que la plupart des défauts de paiement (plus de 75 %) ont lieu dans les trois ans de la consolidation.

Dans le cas des trois régimes (prêts garantis, prêts à risques partagés et prêts directs) on calcule le taux pondéré de défauts de paiement à partir de la moyenne pondérée fondée sur la valeur du prêt au moment de la consolidation en vertu des trois régimes. En outre, le taux de défauts ne représente que la part fédérale d'un prêt en défaut.

Année de prêt	Bénéficiaire de la RDR	Montant de la RDR
2000-2001	614	2 958 661
2001-2002	876	5 316 825
2002-2003	1 523	8 619 736
Année de prêt : du 1 <sup>er</sup> août au 31 juillet.		

**Tableau 9**  
**Taux pondéré de défauts de remboursement des prêts d'études canadiens sur une période de trois ans**

Province ou territoire	Taux pondérés de défaut de remboursement des prêts garantis et à risques partagés				Taux de défauts de remboursement des prêts directs			Taux pondérés de défaut de remboursement des prêts directs, garantis et à risques partagés			
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	Pr 2002-2003 P	2000-2001	2001-2002	Pr 2002-2003 P	1999-2000	2000-2001	2001-2002	Pr 2002-2003 P
CANADA	23,64 %	22,44 %	15,64 %	17,01 %	42,84 %	37,06 %	28,06 %	23,64 %	23,05 %	24,98 %	24,13 %
C.-B.	26,01 %	25,24 %	17,57 %	20,14 %	33,95 %	39,84 %	31,78 %	26,01 %	25,48 %	29,22 %	28,55 %
Alb.	17,80 %	19,73 %	12,53 %	16,43 %	38,57 %	33,61 %	24,41 %	17,80 %	20,50 %	22,09 %	21,68 %
Sask.	22,87 %	23,82 %	14,62 %	21,17 %	42,43 %	38,88 %	35,67 %	22,87 %	24,53 %	26,03 %	30,94 %
Man.	22,18 %	20,77 %	14,07 %	15,49 %	53,50 %	40,25 %	30,59 %	22,18 %	21,95 %	26,62 %	25,96 %
Ont.	25,09 %	22,60 %	15,48 %	15,51 %	44,07 %	35,37 %	24,61 %	25,09 %	23,16 %	23,18 %	20,93 %
N.-B.	23,75 %	23,03 %	17,50 %	20,34 %	42,55 %	37,21 %	32,59 %	23,75 %	23,69 %	27,32 %	28,85 %
N.-É.	22,85 %	24,00 %	18,08 %	22,42 %	47,19 %	39,03 %	34,30 %	22,85 %	24,61 %	27,51 %	30,05 %
Î.-P.-É.	23,71 %	19,75 %	22,78 %	17,23 %	43,74 %	33,52 %	26,91 %	23,71 %	21,05 %	27,73 %	23,90 %
T.-N.-L.	30,91 %	30,33 %	27,03 %	17,10 %	52,99 %	44,31 %	28,49 %	30,91 %	31,49 %	34,45 %	24,20 %
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2000-2001	2001-2002	2002-2003	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Université	14,42 %	14,09 %	12,24 %	15,07 %	28,04 %	24,26 %	16,91 %	14,42 %	14,33 %	15,88 %	15,94 %
Collège	27,67 %	22,83 %	19,46 %	20,82 %	45,32 %	38,22 %	27,13 %	27,67 %	23,92 %	29,22 %	25,50 %
Privé	38,69 %	33,24 %	25,33 %	20,85 %	61,43 %	49,42 %	48,81 %	38,69 %	34,09 %	40,55 %	43,88 %

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

**Notes:**

1. On estime qu'il y a défaut de remboursement lorsqu'il y a trois mois de retard ou plus dans le cas des régimes de prêts garantis et à risques partagés et lorsqu'il y a plus de 270 jours dans le cas du régime de prêts directs.
2. Le taux de défaut sur trois ans est défini comme étant le rapport entre le montant cumulatif de tous les prêts en souffrance pendant la période englobant l'année de consolidation et les deux années de prêts suivantes et le montant total de tous les prêts consolidés au cours de l'année.
3. L'année de prêt va du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet de l'année suivante.
4. Les taux de défauts de remboursement des prêts à risques partagés à partir de 2000-2001 ont été calculés à l'aide des données de 2003 provenant de la Banque Royale et de la CIBC seulement. Les données de la Banque de Nouvelle-Écosse n'étaient pas disponibles.

P : Prévion

Pr : Préliminaire

On ne peut calculer le taux pondéré réel de défauts de remboursement sur trois ans que pour les consolidations effectuées durant les années de prêt 2000-2001 et 2001-2002, les données pour ces périodes de trois ans étant toutes disponibles. Pour 2002-2003, on prévoit le taux sur trois ans à partir des prêts en souffrance à la fin de l'année de prêt 2001-2002.

Le **tableau 9** montre que le taux pondéré et prévu de défauts de remboursement (pour les prêts directs, à risques partagés et garantis) au Canada pour l'année de prêt 2002-2003 était de 24,13 % et qu'il a diminué par comparaison avec l'année de prêt 2001-2002. Durant l'année de prêt 2002-2003, on prévoyait que le taux pondéré de défauts de remboursement sur trois ans serait de 15,94 % pour les emprunteurs qui fréquentaient l'université, de 25,5 % pour ceux qui allaient au collège et de 43,88 %, pour ceux qui étudiaient dans un établissement privé.

Le processus de recouvrement commence dès qu'un prêt tombe en souffrance. Les prêts irrécouvrables sont radiés.

## E. TAUX DE PROVISION DU PCPE

Conformément aux principes comptables généralement reconnus, on a créé un compte de provision dit de créances irrécouvrables pour compenser les pertes éventuelles attribuables au financement direct des prêts d'études canadiens. On calcule le montant des fonds à transférer aux créances irrécouvrables en multipliant la valeur des prêts consentis durant une période donnée par le taux de provision de l'année. En tenant compte de l'expérience passée, de la conjoncture actuelle et des attentes futures, on détermine ce taux en estimant le mieux possible les pertes que peuvent occasionner les trois éléments du PCPE, à savoir les créances irrécouvrables, l'exemption d'intérêts et la réduction de la dette en cours de remboursement. (Voir les définitions ci-dessous.) Ces trois éléments comptent pour 15,2 % des prêts versés durant l'année de prêt 2001-2002<sup>19</sup>.

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) du Canada a établi le taux de provision au nom du PCPE.

**Créances irrécouvrables :** Certains prêts d'études canadiens en cours de remboursement font l'objet d'un défaut de remboursement. Quarante-cinq pour cent (45 %) du montant en défaut est recouvré, et le reste est radié. On estime que 11,3 % du montant versé sera tôt ou tard radié.

**Exemption d'intérêts :** Pendant qu'ils bénéficient de l'exemption d'intérêts (EI), les emprunteurs ne sont tenus ni de payer les intérêts sur leurs prêts d'études canadiens, ni de faire de paiements de capital. Le BAC estime que le gouvernement du Canada devra finir par payer environ 3,2 % du montant versé, ce qui représente les frais d'intérêts de l'exemption d'intérêts.

**Réduction de la dette en cours de remboursement :** On estime que 0,7 % du montant du prêt versé fera tôt ou tard l'objet d'une remise de dette sous la forme d'une réduction de la dette en cours de remboursement.

---

<sup>19</sup> Bureau de l'actuaire en chef, Rapport actuariel au 31 juillet 2002 sur le Programme canadien de prêts aux étudiants.

## 8. DONNÉES FINANCIÈRES

### A. TABLEAUX FINANCIERS RELATIFS AUX PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS<sup>20</sup>

Toutes les données de cette section représentent l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003.

#### *Entité comptable*

L'entité présentée dans ce rapport est le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) seulement et elle ne comprend pas les opérations ministérielles liées à la prestation du PCPE. Les dépenses qui figurent dans les tableaux sont avant tout les dépenses législatives autorisées en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

#### *Méthode de comptabilité*

Les données financières sont préparées conformément aux politiques et aux concepts de comptabilité généralement reconnus au Canada, qui se trouvent dans le *Manuel de comptabilité* pour le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

#### *Politiques comptables particulières*

#### *Revenus*

Le PCPE dispose de deux sources de revenus : les revenus en intérêts gagnés sur les prêts directs et le remboursement des prêts directs, des prêts garantis et le rachat des mauvaises créances. Selon les pratiques comptables du gouvernement du Canada, les revenus des deux sources doivent être crédités au Trésor. Ils ne figurent pas avec les dépenses dans les comptes du PCPE, mais ils sont inscrits de façon distincte dans les états financiers de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) et du gouvernement.

- **Revenus en intérêts sur les prêts directs** – Les étudiants emprunteurs sont tenus de payer des intérêts simples sur leurs prêts étudiants lorsqu'ils terminent leurs études à temps plein. À la fin de leurs études, ils peuvent opter pour un taux d'intérêt variable (taux préférentiel plus 2,5 %) ou fixe (taux préférentiel plus 5 %). Les montants figurant dans les tableaux représentent l'intérêt couru sur le solde impayé des prêts directs remboursables au gouvernement. Les emprunteurs continuent de payer directement aux prêteurs privés l'intérêt couru sur les prêts garantis ou à risques partagés.
- **Recouvrement des intérêts sur les prêts directs** – Les sommes figurant dans les tableaux représentent les sommes récupérées sur ces prêts directs en défaut de remboursement.
- **Recouvrements sur les prêts garantis** – Le gouvernement du Canada rembourse aux prêteurs privés tous les prêts consentis avant le 1<sup>er</sup> août 1995 et qui sont en souffrance (c.-à-d. que les prêteurs réclament tout montant de capital et d'intérêt non remboursés en totalité). Les sommes indiquées dans les tableaux financiers représentent le capital et l'intérêt récupérés sur ces prêts non remboursés.

<sup>20</sup> Développement des Ressources humaines Canada, Rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2003. On peut consulter ce document à : [http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/HRDC-DRHC/HRDC-DRHC03D\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/HRDC-DRHC/HRDC-DRHC03D_f.asp)

- **Recouvrements sur les reprises de prêts** – Conformément aux ententes sur les risques partagés, le gouvernement acquerra des institutions financières participantes les prêts consentis entre le 1<sup>er</sup> août 1995 et le 31 juillet 2000 qui font l’objet d’un défaut de paiement depuis au moins 12 mois suivant la fin des études et qui, au total, ne sont pas supérieurs à 3 % du solde mensuel moyen des prêts étudiants non remboursés du prêteur. Le montant payé est établi à 5 % de la valeur des prêts en question. Les montants recouverts qu’indiquent les chiffres représentent le remboursement du principal et des intérêts, moins tout remboursement fait aux institutions financières participantes.

### ***Subventions canadiennes pour études***

Les subventions canadiennes pour études améliorent l’accès aux études postsecondaires en offrant de l’aide financière non remboursable aux étudiants du niveau postsecondaire ayant des besoins financiers particulièrement importants. Cinq subventions sont accordées aux personnes suivantes : 1) étudiants ayant une invalidité permanente pour les aider à payer les frais de scolarité liés à leur état (jusqu’à concurrence de 8 000 \$ par an); 2) étudiants avec personnes à charge (jusqu’à concurrence de 3 120 \$ par an); 3) étudiants à temps partiel dans le besoin (jusqu’à concurrence de 1 200 \$ par an); 4) étudiantes poursuivant des études doctorales (jusqu’à concurrence de 3 000 \$ par an pendant trois ans au maximum); 5) étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente (jusqu’à concurrence de 2 000 \$ par an).

### ***Frais de recouvrement***

Ces montants représentent les frais payés aux agences de recouvrement privées qui récupèrent les prêts d’études canadiens en souffrance. Les prêts en recouvrement comprennent les prêts garantis et à risques partagés qui font l’objet d’un défaut de paiement et pour lesquels le gouvernement a remboursé le prêteur privé ainsi que les prêts directs consentis après le 31 juillet 2000 que les tiers fournisseurs de services retournent à RHDCC parce qu’ils n’ont pas été remboursés.

### ***Ententes provisoires***

Comme nous l’avons vu dans l’introduction à cette section, des ententes provisoires ont été conclues avec des institutions financières qui accordaient auparavant des prêts à risques partagés afin de décaisser des prêts pour étudiants à temps plein directement financés au nom du gouvernement jusqu’au 28 février 2001. À ce moment-là, le gouvernement a remboursé aux prêteurs 85 % du capital des prêts qu’ils avaient consentis durant la période provisoire. Les 15 % restants ont été remboursés ultérieurement aux prêteurs. Ces ententes exigeaient aussi une rémunération sous forme de transactions et l’intérêt sur les fonds avancés au nom du gouvernement. Une autre entente a été conclue avec la Société canadienne des postes qui consent des prêts directs aux étudiants à temps partiel. Les frais d’intérêt (provisoires) et les frais de transition aux institutions financières (provisoires) indiquent les coûts associés à ces ententes provisoires.

- **Frais d’intérêts aux institutions financières (provisoires)** – Cette dépense représente les frais d’intérêts sur les avances non réglées versées aux étudiants à temps plein qui ont contracté un prêt direct. Ces frais, payés mensuellement par le PCPE aux établissements prêteurs, sont calculés au taux préférentiel.

- **Frais de transition aux institutions financières (provisoires)** – Cette dépense représente le coût des frais de transaction assumés par le PCPE pendant la période provisoire pour chaque prêt consenti entièrement à un étudiant à temps plein par l'établissement prêteur participant. Les frais de transition comprennent également les paiements versés à la Société canadienne des postes pour chaque prêt consenti entièrement à un étudiant à temps partiel durant la période provisoire. Le coût est calculé en fonction des certificats d'admissibilité négociés par l'étudiant.

#### ***Frais de la société de services informatiques***

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2001, le PCPE fait appel à des tiers fournisseurs de services qui administrent le décaissement des prêts directs, la gestion des prêts pendant que l'emprunteur est aux études et le remboursement des prêts une fois les études terminées. Ce poste représente le coût associé à ces services prévus dans le cadre des ententes.

#### ***Prime de risque***

La prime de risque représente une partie de la rémunération offerte aux établissements prêteurs qui participaient au programme à risques partagés entre le 1<sup>er</sup> août 1995 et le 31 juillet 2000. La prime de risque s'élevait à 5 % de la valeur des prêts consolidés (habituellement la valeur des prêts consentis aux étudiants), et est habituellement calculée et versée au moment où les étudiants terminent leurs études et commencent à rembourser leur prêt. En retour, les prêteurs assumaient les risques associés au non-remboursement de ces prêts.

#### ***Reprise de prêts***

Conformément aux dispositions des ententes conclues avec les établissements prêteurs, le gouvernement acquerra d'un prêteur les prêts étudiants qui font l'objet d'un défaut de paiement depuis au moins 12 mois et qui, au total, ne sont pas supérieurs à 3 % du solde mensuel moyen des prêts étudiants non remboursés du prêteur. Le montant payé est établi à 5 % de la valeur des prêts en question.

#### ***Frais d'administration aux provinces et aux territoires***

Conformément à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants (LFAFE)*, le gouvernement du Canada a conclu des ententes avec les provinces participantes et le Yukon pour faciliter l'administration du PCPE. Ceux-ci administrent les activités liées à la présentation des demandes et à l'évaluation des besoins en ce qui a trait à l'aide fédérale offerte aux étudiants, et touchent en retour des frais d'administration.

#### ***Frais d'intérêts liés aux emprunts pendant les études***

Le capital requis pour offrir des prêts directs est réuni grâce aux activités générales de financement du ministère des Finances. Le coût d'emprunt de ce capital est comptabilisé dans les opérations de financement global du ministère des Finances. Les montants apparaissant dans les tableaux financiers représentent le coût attribué au PCPE au titre des prêts directs, alors que les étudiants sont considérés comme étant aux études.

***Frais d'intérêts liés aux emprunts en cours de remboursement***

Le capital requis pour offrir des prêts directs est réuni grâce aux activités générales de financement du ministère des Finances. Le coût d'emprunt de ce capital est comptabilisé dans les opérations de financement global du ministère des Finances. Les montants apparaissant dans les tableaux financiers représentent le coût attribué au PCPE au titre des prêts directs, alors que les étudiants sont considérés comme étant en train de les rembourser.

***Bonification d'intérêts pendant les études***

Une caractéristique clé de l'aide fédérale aux étudiants est que les étudiants emprunteurs ne sont pas tenus de payer les intérêts sur leur prêt étudiant tant qu'ils poursuivent leurs études à plein temps et, dans le cas des prêts négociés avant le 1<sup>er</sup> août 1993, pendant six mois après avoir terminé leurs études. Dans le cadre des programmes de prêts garantis et à risques partagés, le gouvernement paye les intérêts aux établissements prêteurs au nom de l'étudiant.

***Exemption d'intérêts***

On peut fournir de l'aide pour couvrir les intérêts du prêt des emprunteurs qui éprouvent des difficultés de remboursement, et ce sur une période maximale de 54 mois. La transition des prêts garantis et à risques partagés vers les prêts directs n'a pas modifié l'exemption d'intérêts pour les prêts en souffrance du point de vue des emprunteurs; cependant, la méthode d'inscription des coûts connexes a été modifiée. En ce qui concerne les prêts consentis avant le 1<sup>er</sup> août 2000, le PCPE indemnise les établissements prêteurs pour les intérêts perdus en leur versant un montant équivalent à celui des prêts qui font l'objet d'une exemption d'intérêt. Pour ce qui est des prêts consentis après le 1<sup>er</sup> août 2000, on ne calcule pas les intérêts courus sur les prêts des emprunteurs qui bénéficient d'une exemption d'intérêt, mais on en tient compte dans les créances irrécouvrables.

***Réduction de la dette en cours de remboursement***

La réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) aide les emprunteurs qui éprouvent de graves difficultés financières. La RDR est une mesure fédérale de remboursement grâce à laquelle le gouvernement du Canada réduit le solde du capital à recouvrer du prêt d'études canadien d'un étudiant admissible à un montant abordable après que toutes les autres mesures d'exemption d'intérêts ont été épuisées. Le montant maximum de la réduction est 10 000 \$ ou 50 % du principal du prêt, selon le montant le moins élevé. En ce qui concerne les prêts consentis avant le 1<sup>er</sup> août 2000, le PCPE verse aux établissements prêteurs le montant des capitaux qui ont été empruntés par l'étudiant et que le gouvernement du Canada a réduit dans le cadre de la RDR. Pour les prêts consentis après le 1<sup>er</sup> août 2000, le gouvernement du Canada dispense l'emprunteur du remboursement d'une partie du capital.

### ***Créances payées et remise de prêts***

Jusqu'au 31 juillet 1995, le gouvernement du Canada garantissait entièrement tous les prêts consentis aux étudiants par les prêteurs privés. Le gouvernement rembourse aux prêteurs privés tous les prêts qui font l'objet d'un défaut de paiement (c.-à-d. que les prêteurs réclament tout montant de capital et d'intérêt qui n'a pas été entièrement remboursé, après quoi RHDCC tente de recouvrer ces montants). Les ententes à risques partagés permettaient aussi de garantir les prêts consentis entre le 1<sup>er</sup> août 1995 et le 31 juillet 2000 dans des circonstances particulières. Cet élément représente les coûts associés à cette garantie.

En vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement assume le montant complet du capital non remboursé en plus des intérêts courus si l'emprunteur décède ou s'il devient invalide de façon permanente et qu'il ne peut rembourser le prêt étudiant sans difficultés excessives.

### ***Créances irrécouvrables***

Dans le cas des prêts directs, le gouvernement est propriétaire des prêts consentis aux étudiants et doit les inscrire comme des éléments d'actif. Par conséquent, conformément aux principes comptables généralement reconnus, il faut prévoir une certaine somme pour les pertes éventuelles associées à ces prêts. Une telle provision doit être établie durant l'année où les prêts sont consentis, même si les pertes ne peuvent être subies que des années plus tard. Les montants indiqués représentent les dépenses annuelles par rapport aux provisions pour créances irrécouvrables, pour réduction de la dette en cours de remboursement et pour exemption d'intérêts sur les prêts directs.

### ***Paiements compensatoires versés aux provinces et aux territoires non participants***

Les provinces et les territoires peuvent choisir de ne pas participer au PCPE. Ces provinces et territoires reçoivent des versements compensatoires qui leur permettent d'assurer les coûts de programmes similaires d'aide aux étudiants.

### ***Engagements***

Au 31 mars 2003, les engagements du Ministère pour les marchés conclus avec les fournisseurs de services totalisaient 75,3 millions de dollars, pour gérer et administrer le PCPE pour les étudiants du niveau postsecondaire fréquentant des établissements publics et privés.



**Tableau 11**  
**États financiers consolidés du Programme canadien de prêts aux étudiants – Programmes combinés**

En millions de dollars	Réels		2002-2003	
	2000-2001	2001-2002	Prévus <sup>a</sup>	Réels
<b>Revenus</b>				
Produits de l'intérêt sur les prêts directs	0,3	44,2	50,1	103,9
Recouvrement des intérêts sur les prêts directs	0,0	0,0	0,3	0,0
Recouvrement des intérêts sur les prêts garantis	123,4	123,7	122,0	111,1
Recouvrement sur les reprises de prêts	2,3	4,2	5,1	7,7
<b>Total des revenus</b>	<b>126,0</b>	<b>172,1</b>	<b>177,5</b>	<b>222,8</b>
<b>Dépenses</b>				
<i>Paiements de transfert</i>				
Subventions canadiennes pour études	56,6	69,7	83,9	54,5
<b>Total des paiements de transfert</b>	<b>56,6</b>	<b>69,7</b>	<b>83,9</b>	<b>54,5</b>
<i>Administration des prêts</i>				
Frais de recouvrement	16,8	14,3	12,9	12,8
Ententes provisoires				
– Frais d'intérêts aux institutions financières	41,5	13,7	0,0	0,0
– Frais de transition aux institutions financières	25,9	0,3	0,0	0,0
Frais de la société de services informatiques	1,3	27,9	33,8	41,2
Prime de risque	88,1	51,0	22,0	23,0
Reprise de prêts	2,1	2,7	4,4	5,8
Frais d'administration aux provinces et aux territoires	9,6	9,0	10,0	8,4
<b>Total des frais d'administration des prêts</b>	<b>185,2</b>	<b>118,9</b>	<b>83,1</b>	<b>91,2</b>
<i>Coût du soutien gouvernemental</i>				
<i>Allègements consentis aux étudiants</i>				
Frais d'intérêts liés aux emprunts pendant les études (Classe A) <sup>b</sup>	0,2	118,4	121,2	138,6
Frais d'intérêts liés aux emprunts en cours de remboursement (Classe B) <sup>b</sup>	s/o	s/o	52,2	41,3
Bonification d'intérêts pendant les études	180,5	77,8	39,2	39,8
Exemption d'intérêts	107,4	85,6	66,9	65,3
Réduction de la dette en cours de remboursement	2,0	4,2	7,8	7,4
Réclamations payées et remise de prêts	72,2	76,0	41,1	40,7
<i>Créances irrécouvrables<sup>b &amp; c</sup></i>				
Dépenses relatives à l'exemption d'intérêts	36,8	109,8	76,9	(135,6) <sup>d</sup>
Dépenses relatives à la réduction de la dette en cours de remboursement	10,0	10,6	10,8	10,8
Dépenses relatives aux créances irrécouvrables	159,9	171,4	173,7	173,8
<b>Coût total des dépenses liées à l'aide gouvernementale</b>	<b>569,0</b>	<b>653,8</b>	<b>589,8</b>	<b>382,1</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>810,9</b>	<b>842,4</b>	<b>756,8</b>	<b>527,9</b>
<b>Résultats nets d'exploitation</b>	<b>684,9</b>	<b>670,3</b>	<b>579,3</b>	<b>305,1</b>
<b>Paiement aux provinces et aux territoires non participants</b>	<b>138,9</b>	<b>144,9</b>	<b>75,7</b>	<b>76,0<sup>e</sup></b>
<b>Résultats finaux d'exploitation</b>	<b>823,8</b>	<b>815,2</b>	<b>655,0</b>	<b>381,1</b>

a. Les prévisions pour 2002-2003 ont été exposées dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004*.

b. Ces coûts sont associés aux prêts d'études canadiens directs, mais sont assumés par le ministère des Finances.

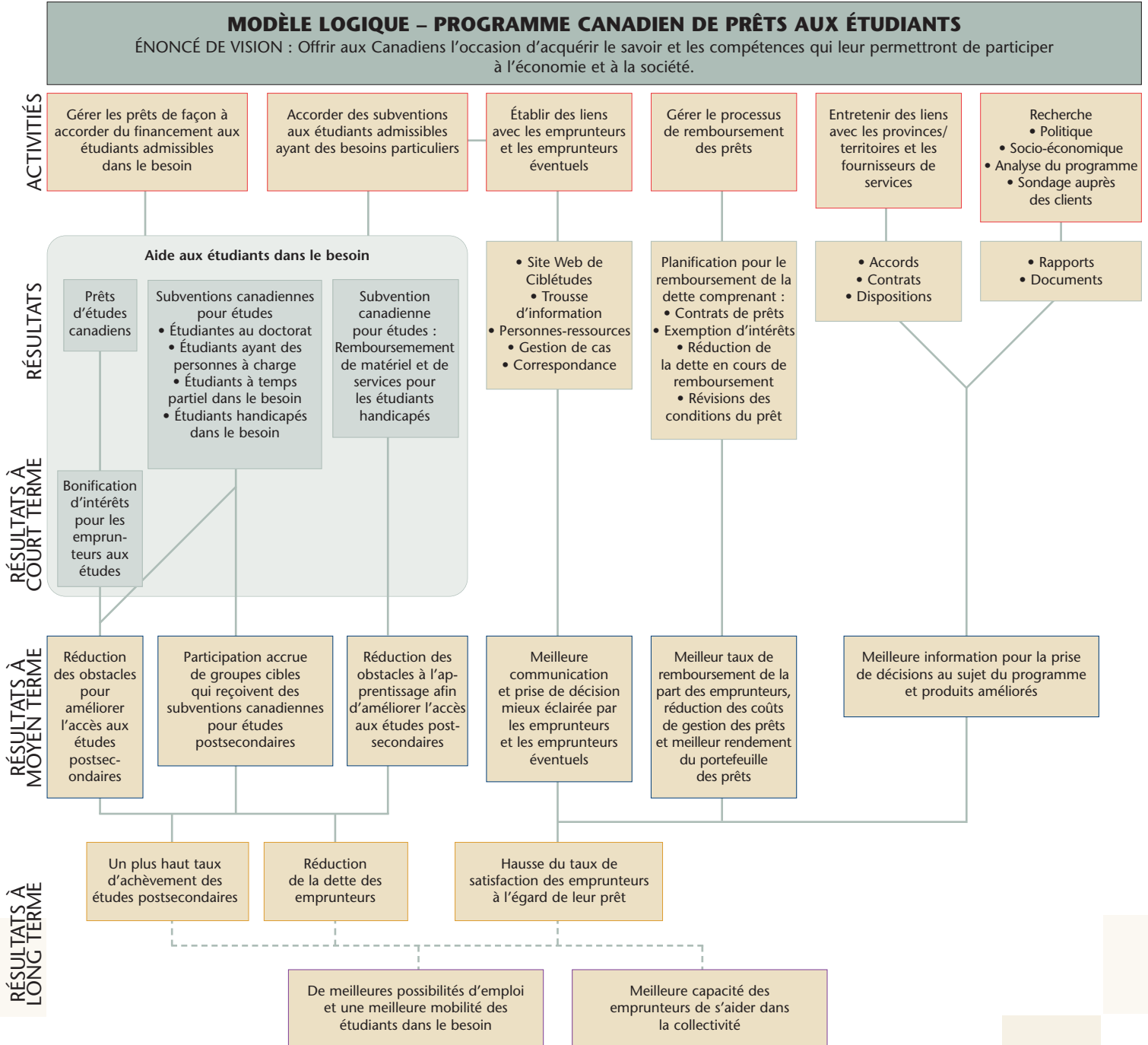
c. Cela représente les dépenses annuelles relatives aux provisions pour les créances irrécouvrables, la réduction de la dette en cours de remboursement et l'exemption d'intérêts comme l'exige l'exercice comptable.

d. Le montant réel pour 2002-2003 s'explique par l'enregistrement, en 2002-2003, de la réduction des provisions pour exemption d'intérêts pour les exercices clos en 2001 et en 2002 comme l'indique le rapport du 31 juillet 2002 du Bureau du surintendant des institutions financières, et par un changement de méthode de comptabilité pour le calcul de la provision pour exemption d'intérêts.

e. En 2002-2003, les subventions totalisant 54,3 M\$ ont été versées en plus de ces paiements aux provinces et territoires non participants. Leur objectif était de s'assurer que le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ont reçu tout le soutien auquel ils ont droit depuis l'orientation vers les prêts directs pour les prêts d'études canadiens en 2000.

## ANNEXE A

### MODÈLE LOGIQUE DU PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS



## ANNEXE B

## PORTEFEUILLE DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS

<b>Portefeuille des prêts d'études canadiens : 31 mars 2000 au 31 mars 2003 (en M\$ courants)</b>									
Le 31 mars	Garantis		Risques partagés		Prêts directs		Total (Garantis, à risques partagés et directs)		
	Prêts d'emprunteurs aux études	Prêts en cours de remboursement	Prêts d'emprunteurs aux études	Prêts en cours de remboursement	Prêts d'emprunteurs aux études	Prêts en cours de remboursement	Prêts d'emprunteurs aux études	Prêts en cours de remboursement	Prêts d'emprunteurs aux études et prêts en cours de remboursement
2000	268,4	1 087,5	3 741,8	3 719,2	–	–	4 010,2	4 806,7	8 816,9
2001	178,3	885,8	2 326,4	4 671,7	1 412,3	–	3 917,0	5 557,5	9 474,5
2002	121,7	680,4	1 390,2	4 849,1	2 314,3	581,5	3 826,2	6 111,0	9 937,2
2003	83,8	514,0	887,2	4 574,6	2 875,1	1 247,3	3 846,1	6 335,9	10 182,0

Source : Bureau du contrôleur, SFA . Exercice : du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.

## ANNEXE C

## PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN SELON LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT

Prêts d'études à temps plein selon le type d'établissement									
Type d'établissement	2000-2001			2001-2002			2002-2003		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$
Université	176 612	812,6	4 601	176 528	814,4	4 613	178 353	844,6	4,736
Collège ou institut	121 344	509,5	4 198	112 240	476,5	4 245	113 528	491,4	4,329
Privé	45 632	242,6	5 317	40 238	216,5	5 380	37 440	208,6	5,573
<b>Total</b>	<b>343 588</b>	<b>1 564,7</b>	<b>4 554</b>	<b>328 674</b>	<b>1 507,4</b>	<b>4 586</b>	<b>328 991</b>	<b>1 544,6</b>	<b>4,695</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

## ANNEXE D

PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PARTIEL SELON LA PROVINCE OU LE TERRITOIRE  
ET LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT

Prêts d'études à temps partiel selon la province ou le territoire									
Province ou territoire	2000-2001			2001-2002			2002-2003		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$
T.-N.-L.	36	0,06	1 558	23	0,03	1 285	30	0 04	1 229
Î.-P.-É.	95	0,24	2 494	60	0,14	2 293	83	0 18	2 168
N.-É.	288	0,60	2 097	249	0,45	1 821	285	0 50	1 754
N.-B.	302	0,80	2 665	230	0,60	2 614	132	0 19	1 456
Ont.	730	1,35	1 852	802	1,49	1 857	698	1 28	1 831
Man.	169	0,32	1 888	146	0,29	1 958	148	0 31	2 061
Sask.	146	0,26	1 808	123	0,20	1 633	212	0 42	1 994
Alb.	1 008	1,22	1 214	1 017	1,21	1 186	1 015	1 27	1 252
C.-B.	202	0,52	2 592	216	0,52	2 401	167	0 38	2 278
Yn	**	0,02	4 000	**	0,00	867	**	0 01	2 742
<b>Total</b>	<b>2 980</b>	<b>5,40</b>	<b>1 812</b>	<b>2 867</b>	<b>4,92</b>	<b>1 717</b>	<b>2 772</b>	<b>4 57</b>	<b>1 649</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

\*\* Les totaux inférieurs à 10 ont été supprimés pour protéger des renseignements personnels.

Prêts d'études à temps partiel selon le type d'établissement									
Type d'établissement	2000-2001			2001-2002			2002-2003		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$
Université	1 336	1,89	1 418	1 392	2,17	1 560	1 419	2,19	1 545
Collège ou institut	949	1,22	1 281	971	1,21	1 242	1 008	1,45	1 434
Privé	695	2,29	3 295	504	1,55	3 068	345	0,93	2 707
<b>Total</b>	<b>2 980</b>	<b>5,40</b>	<b>1 812</b>	<b>2 867</b>	<b>4,92</b>	<b>1 717</b>	<b>2 772</b>	<b>4,57</b>	<b>1 649</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

## ANNEXE E

## PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN ET À TEMPS PARTIEL SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL, L'ÂGE, LE SEXE ET LE NIVEAU D'ÉTUDES

Prêts d'études à temps plein selon l'état matrimonial									
État matrimonial	2000-2001			2001-2002			2002-2003		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$
Célibataire	312 194	1 402,0	4 491	296 914	1 341,6	4 519	296 238	1 369 7	4 624
Marié	29 024	151,4	5 216	31 744	165,7	5 219	32 753	175 0	5 343
Autre	2 370	11,3	4 784	16	0,1	4 992	0	0	0
<b>Total</b>	<b>343 588</b>	<b>1 564,7</b>	<b>4 554</b>	<b>328 674</b>	<b>1 507,4</b>	<b>4 586</b>	<b>328 991</b>	<b>1 544 7</b>	<b>4 695</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

Prêts d'études à temps partiel selon l'état matrimonial									
État matrimonial	2000-2001			2001-2002			2002-2003		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$
Célibataire	2 331	4,22	1 809	2 233	3,80	1 702	1 932	3,15	1 631
Marié	443	0,83	1 878	510	0,90	1 763	526	0,91	1 723
Autre	206	0,35	1 703	124	0,23	1 816	314	0,51	1 636
<b>Total</b>	<b>2 980</b>	<b>5,40</b>	<b>1 812</b>	<b>2 867</b>	<b>4,92</b>	<b>1 717</b>	<b>2 772</b>	<b>4,57</b>	<b>1 649</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

Prêts d'études à temps plein selon l'âge									
Groupe d'âge	2000-2001			2001-2002			2002-2003		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$
21 ans et moins	166 135	679,9	4 092	146 079	600,4	4 110	148 114	623,6	4 210
22 à 25 ans	93 426	445,0	4 764	97 825	464,3	4 746	97 059	471,6	4 859
26 à 29 ans	35 906	184,0	5 124	36 872	188,9	5 122	36 554	193,1	5 283
30 ans et plus	48 121	255,8	5 315	47 898	253,9	5 301	47 264	256,4	5 426
<b>Total</b>	<b>343 588</b>	<b>1 564,7</b>	<b>4 554</b>	<b>328 674</b>	<b>1 507,4</b>	<b>4 586</b>	<b>328 991</b>	<b>1 544,7</b>	<b>4 695</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

**Prêts d'études à temps partiel selon l'âge**

Groupe d'âge	2000-2001			2001-2002			2002-2003		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$
21 ans et moins	733	1,32	1 802	703	1,21	1 720	762	1,24	1 622
22 à 25 ans	795	1,39	1 753	763	1,34	1 752	705	1,14	1 612
26 à 29 ans	415	0,78	1 888	413	0,71	1 712	415	0,69	1 673
30 ans et plus	1 037	1,90	1 835	988	1,67	1 691	890	1,50	1 690
<b>Total</b>	<b>2 980</b>	<b>5,40</b>	<b>1 812</b>	<b>2 867</b>	<b>4,92</b>	<b>1 717</b>	<b>2 772</b>	<b>4,57</b>	<b>1 649</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.**Prêts d'études à temps plein selon le sexe**

Sexe	2000-2001			2001-2002			2002-2003		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$
Femmes	197 118	903,0	4 581	191 568	885,6	4 623	193 590	916,3	4 733
Hommes	146 470	661,7	4 518	137 106	621,8	4 535	135 401	628,4	4 641
<b>Total</b>	<b>343 588</b>	<b>1 564,7</b>	<b>4 554</b>	<b>328 674</b>	<b>1 507,4</b>	<b>4 586</b>	<b>328 991</b>	<b>1 544,7</b>	<b>4 695</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.**Prêts d'études à temps partiel selon le sexe**

Sexe	2000-2001			2001-2002			2002-2003		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$
Femmes	1 860	3,13	1 685	1 746	2,82	1 613	1 806	2,94	1 630
Hommes	1 120	2,27	2 023	1 121	2,11	1 879	966	1,63	1 684
<b>Total</b>	<b>2 980</b>	<b>5,40</b>	<b>1 812</b>	<b>2 867</b>	<b>4,92</b>	<b>1 717</b>	<b>2 772</b>	<b>4,57</b>	<b>1 649</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

**Prêts d'études à temps plein selon le niveau d'études**

Niveau d'études	2000-2001			2001-2002			2002-2003		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$
Doctorat	3 305	21,7	6 553	2 923	18,1	6 206	2 638	16,7	6 318
Maîtrise	10 620	58,4	5 503	11 045	60,6	5 488	11 095	64,3	5 799
Ne menant pas à un diplôme	155 920	700,8	4 494	140 498	636,3	4 529	139 052	642,6	4 622
Premier cycle	172 115	773,7	4 495	174 192	792,2	4 548	176 206	821,0	4 659
Manquant	1 628	10,1	6 222	16	0,1	4 847	s/o	s/o	s/o
<b>Total</b>	<b>343 588</b>	<b>1 564,7</b>	<b>4 554</b>	<b>328 674</b>	<b>1 507,4</b>	<b>4 586</b>	<b>328 991</b>	<b>1 544,7</b>	<b>4 695</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.**Prêts d'études à temps partiel selon le niveau d'études**

Niveau d'études	2000-2001			2001-2002			2002-2003		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M\$	Moyenne en \$
Doctorat	**	0,00	2 318	**	0,01	2 349	**	0,01	2 772
Maîtrise	37	0,08	2 097	49	0,09	1 873	54	0,11	1 952
Ne menant pas à un diplôme	1 825	3,83	2 101	1 681	3,14	1 870	1 472	2,61	1 771
Premier cycle	1 116	1,48	1 330	1 134	1,68	1 483	1 244	1,85	1 490
Manquant	**	0,00	2 318	**	0,01	2 349	**	0,01	2 772
<b>Total</b>	<b>2 980</b>	<b>5,40</b>	<b>1 812</b>	<b>2 867</b>	<b>4,92</b>	<b>1 717</b>	<b>2 772</b>	<b>4,57</b>	<b>1 649</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

\*\* Les totaux inférieurs à 10 ont été supprimés pour protéger des renseignements personnels.



## ANNEXE F

## MOBILITÉ

Établissement c. mobilité des étudiants										
	2001 – 2002					2002 – 2003				
Type d'établissement	Emprunteurs demeurant dans leur province de résidence		Emprunteurs ayant quitté leur province de résidence		Total	Emprunteurs demeurant dans leur province de résidence		Emprunteurs ayant quitté leur province de résidence		Total
	Nombre d'emprunteurs	% du total	Nombre d'emprunteurs	% du total		Nombre d'emprunteurs	% du total	Nombre d'emprunteurs	% du total	
Université	149 365	84,6	27 163	15,4	176 528	151 468	84,9	26 885	15,1	178 353
Collège	106 073	94,5	6 167	5,5	112 240	107 389	94,6	6 139	5,4	113 528
Privé	35 073	87,2	5 165	12,8	40 238	32 912	87,9	4 528	12,1	37 440
<b>Total</b>	<b>290 207</b>	<b>88,3</b>	<b>38 467</b>	<b>11,7</b>	<b>328 674</b>	<b>291 471</b>	<b>88,7</b>	<b>37 520</b>	<b>11,4</b>	<b>328 991</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

## ANNEXE G

## ENDETTEMENT

Répartition de l'endettement du PEC  
au moment de la consolidation

Niveau de la dette	2000-2001	2001-2002	2002-2003*
Moins de 5 000 \$	31%	30%	27%
de 5 000 \$ à 9 999 \$	34%	35%	34%
de 10 000 \$ à 14 999 \$	15%	16%	18%
15 000 \$ ou plus	20%	19%	22%
<b>Dette moyenne</b>	<b>9 655 \$</b>	<b>9 539 \$</b>	<b>10 265 \$</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

\* Les chiffres de 2002-2003 sont donnés à titre préliminaire.

Endettement au moment de la consolidation  
selon le type d'établissement

Type d'établissement	2000-2001	2001-2002	2002-2003*
Université	12 849 \$	12 436 \$	13 257 \$
Collège	7 768 \$	8 047 \$	8 373 \$
Privé	8 082 \$	7 862 \$	8 218 \$
<b>Cumulatif</b>	<b>9 655 \$</b>	<b>9 539 \$</b>	<b>10 265 \$</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

\* Les chiffres de 2002-2003 sont donnés à titre préliminaire.

Endettement moyen au moment de  
la consolidation selon l'âge

Age	2000-2001	2001-2002	2002-2003*
21 ans et moins	4 905	5 114 \$	5 452 \$
22 à 25 ans	9 056	9 095 \$	9 607 \$
26 à 29 ans	12 279	12 238 \$	12 981 \$
30 ans et plus	11 311	10 887 \$	12 219 \$
<b>Cumulatif</b>	<b>9 655 \$</b>	<b>9 539 \$</b>	<b>10 265 \$</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

\* Les chiffres de 2002-2003 sont donnés à titre préliminaire.

Endettement moyen au moment de la  
consolidation selon la province ou le territoire

Province ou territoire	2000-2001	2001-2002	2002-2003*
Alb.	8 528 \$	8 816 \$	9 713 \$
C.-B.	8 472 \$	8 755 \$	9 623 \$
Man.	7 505 \$	7 826 \$	8 530 \$
N.-B.	10 300 \$	9 839 \$	10 419 \$
T.-N.-L.	11 263 \$	10 490 \$	11 367 \$
N.-É.	10 796 \$	10 987 \$	11 768 \$
Ont.	10 191 \$	10 125 \$	10 537 \$
Î.-P.-É.	9 833 \$	9 373 \$	11 177 \$
Sask.	9 304 \$	9 556 \$	10 428 \$
Yn	6 086 \$	7 626 \$	9 176 \$
<b>Cumulatif</b>	<b>9 655 \$</b>	<b>9 539 \$</b>	<b>10 265 \$</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

\* Les chiffres de 2002-2003 sont donnés à titre préliminaire.

Endettement moyen au moment de la  
consolidation selon le sexe

Sexe	2000-2001	2001-2002	2002-2003*
Femme	9 750 \$	9 685 \$	10 434 \$
Homme	9 538 \$	9 355 \$	10 055 \$
<b>Cumulatif</b>	<b>9 655 \$</b>	<b>9 539 \$</b>	<b>10 265 \$</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

\* Les chiffres de 2002-2003 sont donnés à titre préliminaire.

## ANNEXE H

## EXEMPTION D'INTÉRÊTS

**Emprunteurs bénéficiant d'une exemption d'intérêts selon le type d'établissement**

Type d'établissement	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Collège	59 722	53 731	49 500
Privé	41 163	37 583	31 445
Université	50 900	47 283	46 154
Inconnu	3 110	1 864	1 136
<b>Total</b>	<b>154 895</b>	<b>140 461</b>	<b>128 235</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.**Emprunteurs bénéficiant d'une exemption d'intérêts selon le groupe d'âge**

Groupe d'âge	2000-2001	2001-2002	2002-2003
21 ans et moins	14 934	11 418	8 182
22 à 25 ans	48 373	45 090	39 095
26 à 29 ans	34 595	34 841	33 367
30 ans et plus	46 855	49 091	47 581
Inconnu	10 138	21	10
<b>Total</b>	<b>154 895</b>	<b>140 461</b>	<b>128 235</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.**Emprunteurs bénéficiant d'une exemption d'intérêts selon le sexe**

Sexe	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Femme	96 467	88 357	80 612
Homme	55 318	51 269	47 050
Inconnu	3 110	835	573
<b>Total</b>	<b>154 895</b>	<b>140 461</b>	<b>128 235</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.**Emprunteurs bénéficiant d'une exemption d'intérêts selon la province ou le territoire**

Province ou territoire	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Alb.	13 309	11 880	11 230
C.-B.	24 662	23 759	21 874
Man.	4 771	4 212	3 625
N.-B.	10 574	9 719	9 018
T.-N.-L.	10 358	8 754	7 724
N.-É.	12 465	11 176	9 864
Ont.	67 179	61 639	57 030
Î.-P.-É.	1 214	1 167	1 124
Sask.	7 164	6 341	5 632
Yn	89	64	56
Inconnu	3 110	1 750	1 058
<b>Total</b>	<b>154 895</b>	<b>140 461</b>	<b>128 235</b>

Année de prêt : du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.